



REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL METROPOLITAIN
Du Vendredi 1er avril 2016**

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil de la Métropole du Grand Paris du jeudi 11 mars 2016.....p. 6
- 2/ Présentation du rapport développement durable.....p. 6
- 3/ Adoption du BP 2016.....p. 16
- 4/ Fixation des indemnités des conseillers métropolitains et des membres du bureau.....p. 50
- 5/ Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).....p.51
- 6/ Désignation du représentant de la MGP au comité stratégique de la société du Grand Paris.....p.51

L'an deux mille seize, le vendredi 11 mars à 9h15, les membres du Conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP), régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 18 mars 2016 par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Place d'Iéna à Paris, sous la présidence de Monsieur Patrick OLLIER, Député-Maire de Rueil-Malmaison, Président élu de la Métropole du Grand Paris.

Le nombre de conseillers en exercice est de deux cent neuf (209).

ETAIENT PRESENTS : Manuel Aeschlimann, Sylvie Altman, Marie-Hélène Amiable(jusqu'à 11h30), Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré, Patrick Balkany (jusqu'à 11h15), Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton , Jean-Pierre Barnaud (jusqu'à 11h28), Christiane Barody-Weiss, Françoise Baud (jusqu'à 10h32), Jacques Baudrier, Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin(jusqu'à 11h30), Jacqueline Belhomme (jusqu'à 11h30), David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 11h30), Éric Berdoati, Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h02), Patrice Bessac, Julie Boillot, Jean-Paul Bolufer, Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 11h30), Michel Bourgain , Philippe Bouyssou (jusqu'à 11h30), Patrick Braouezec, Jean-Marie Brétillon (jusqu'à 11h30), Daniel Breuiller, Jean-Jacques Bridey, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, , Colombe Brossel, Frédérique Calandra, Patrice Calmégane, Vincent Capo-Canellas(jusqu'à 9h45),Gilles Carrez, Luc Carvounas, Laurent Cathala (jusqu'à 11h30), Éric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat, Hervé Chevreau, Jean Noël Chevreau, Marie-Carole Ciuntu, Claire Clermont-Tonnerre (de), Jean-Baptiste Froment (de) , Yves Contassot, Gérard Cosme, Daniel-Georges Courtois, François Dagnaud, Stéphanie Daumin, Stéphane De Paoli, William Delannoy, Christian Demuynck , Marie-Pierre La Gontrie (de), Grégoire La Roncière (de) (jusqu'à 11h30),Tony Di Martino (jusqu'à 10h51), Didier Dousset, Carole Draï, Corentin Duprey, Christian Dupuy, Yvan Femel, Rémi Féraud, Léa Filoche, Michel Fourcade (jusqu'à 11h30), Vincent Franchi, Afaf Gabelotaud, Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 10h25), Jean-Michel Genestier, Sylvie Gerinte, Claude Goasguen, Nicole Goueta, Philippe Goujon, Emmanuel Grégoire, Eric Grillon, Daniel Guiraud, Didier Guillaume (jusqu'à 10h44), Antoine Guisseppone, Sakina Hamid, Eric Héléard, Michel Herbillon, Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Frédéric Hocquard, Ivan Itkzovitch, Christine Janodet (jusqu'à 11h30), Halima Jemni, Bruno Julliard, Philippe Juvin (jusqu'à 10h42), Marie Kennedy (jusqu'à 11h12), Jean-Claude Kennedy (jusqu'à 11h30), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 11h16), Laurent Lafon, Jean-Christophe Lagarde, Philippe Laurent, Christine Lavarde-Boëda, Jean Yves Le Bouillonnet, Catherine Lécuyer, Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h30), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre (jusqu'à 11h30),Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun, Hervé Marseille, Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Fadila Mehal, Jean-Loup Metton, Virginie Michel-Paulsen (jusqu'à 11h),Jean-Louis Missika, Joëlle Morel (jusqu'à 10h40), Georges Mothron, Gauthier Mougïn, Christophe Najdovski, Jean-Marc Nicolle, Frédéric Nicolas (jusqu'à 11h30), Pascal Noury, Patrick Ollier, Didier Paillard (jusqu'à 11h30), , Philippe Pemezec (jusqu'à 10h45), Mao Peninou, Carine Petit, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Robin Reda, Yves Révillon, Laurent Rivoire, André Santini,

Marielle Sarnez (de), Gilles Savry, Eric Schlegel (jusqu'à 10h53), Georges Siffredi, Jean-Pierre Spilbauer, Dominique Stoppa-Lyonnet, Michel Teulet, Sylvine Thomassin, Patricia Tordjman(jusqu'à 10h45), Ludovic Toro, Georges Urlacher, Martine Valleton (jusqu'à 9h55), Corinne Valls (jusqu'à 11h30), Sophie Vally (jusqu'à 10h58), François Vauglin (jusqu'à 10h35), Pauline Véron, Dominique Versini, Alexandre Vesperini (jusqu'à 10h32), Jean-Marie Vilain, Jean-François Voguet.

ETAIENT REPRESENTES : Dominique Adenot (pouvoir à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir à Stéphanie DAUMIN), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir à Gauthier Mougin), Jean-Didier Berthault (pouvoir à Julie Boillot), Nicolas Bonnet-Oulaldj (pouvoir à Danièle Prémel), Céline Boulay-Espéronnier (pouvoir à Catherine Lécuyer), Ian Brossat (pouvoir à Jacques Baudrier), Christian Cambon (pouvoir à Michel Herbillon), Raymond Charresson (pouvoir à Bernard Gauducheau), Jerome Coumet (pouvoir à Catherine Baratti Elbaz), François Dagnaud (pouvoir à Mao Peninou), Philippe Dallier (pouvoir à Patrice Calmejane), Richard Dell'Agnola (pouvoir à Marie-Christine Segui), Jean-Paul Faure-Soulet (pouvoir à Yvan Femel), Christophe Girard (pouvoir à Bruno Julliard), Jean-Jacques Guillet (pouvoir à Patrick Ollier), François Haab (pouvoir à Fadila MEHAL), Carine Juste (pouvoir à Patrick Braouezec), Patrick Jarry (pouvoir à Marie-Hélène Amiable), Patrice Leclerc (pouvoir à Jacques Baudrier), Jean-François Lamour (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Franck Le Bohellec (pouvoir à Eric Cesari), François Le Clec'h (pouvoir à Hervé Marseille), Françoise Lecoufle (pouvoir à Sakina Hamid), Eric Lejoindre (pouvoir à Julien Bargeton), Pierre-Yves Martin (pouvoir à Michel Teulet), Éric Mehlhorn (pouvoir à Robin Reda), Rémi Muzeau (pouvoir à Manuel Aeschlimann), Jean-Charles Negre (pouvoir à Patrice Bessac), Gilles Poux (pouvoir à Didier Paillard), Jean-Pierre Schosteck (pouvoir à Jean-Didier Berger), Jean-Yves Senant (pouvoir à Georges Siffredi), Sylvie Simon-Deck (pouvoir à Laurent Cathala), Anne Tachene (pouvoir à Ludovic Toro), Yves Thoreau (pouvoir à Valérie Mayer-Blimont), Laurent Vastel (pouvoir à Marie-Pierre Limoge), Alain Vedere (pouvoir à Antoine Guiseppone), Patrick Balkany (pouvoir à Nicole Goueta à partir de 11h15), Jean-Pierre Barnaud (pouvoir à Didier Dousset à partir de 11h28), Sylvain Berrios (pouvoir à Carole Draï à partir de 10h02), Vincent Capo-Canellas (pouvoir à Jean Loup Metton à partir de 9h45), Tony Di Martino (pouvoir à Emmanuel Grégoire à partir de 10h51), Michel Fourcade (pouvoir à Bertrand Kern à partir de 11h30), Jacques Gautier (pouvoir à Yves Révillon à partir de 10h25), Didier Guillaume (pouvoir à Françoise Baud à partir de 10h44), Marie Kennedy (pouvoir à Jean-Claude Kennedy à partir de 11h12), Nathalie Kosciusko-Morizet (pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre à partir de 11h16), Virginie Michel-Paulsen (pouvoir à Éric Berdoati à partir de 11h), Philippe Pemezec (pouvoir à Grégoire de la Roncière à partir de 10h45), Eric Schlegel (pouvoir à Christian Demuynck à partir de 10h53), Patricia Tordjman (pouvoir à Philippe Bouyssou à partir de 10h45), Martine Valleton (pouvoir à Jean-Michel Genestier à partir de 9h55), François Vauglin (pouvoir à Marie Pierre de la Gontrie à partir de 10h35).

ETAIENT ABSENTS : Dominique Bailly, Geoffroy Boulard, Marie Carole Ciuntu, Patrick Douet, Olivier Dosne, Nathalie Fanfant, Jean-Christophe Fromantin, Stéphane Gagnon, Jean-Jacques Giannesini, Gérard Guille, Marie-Laure Harel, Vincent Jeanbrun, Jacques Mahéas, Brigitte Marsigny, Thierry Meignen, Anne-Constance Onghena, Marie-Christine Segui , Anne Souyris, Azzedine Taïbi.

M. le Président.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Nous avons une séance qui est aujourd'hui très importante puisque, depuis neuf semaines que vous avez élu votre bureau, notre bureau, vous avez énormément travaillé. Je remercie toutes les équipes, notamment l'équipe financière avec Gilles Carrez et notre ami Denis Badré qui ont travaillé avec nos services pour nous préparer quoi ? Le budget qui va être, je l'espère, voté aujourd'hui. Il est l'acte fondateur de cette métropole puisque c'est le budget qui va nous permettre de recruter nos effectifs, d'apporter les soutiens dont les uns et les autres pouvaient avoir besoin. Bref, c'est un moment important. Tout d'abord, il nous faut désigner un secrétaire de séance.

Je pense que tout le monde est d'accord pour que notre benjamin, Robin REDA, soit secrétaire de séance, personne ne s'y oppose ?

(Il n'y en a pas)

Il est désigné. Merci, Robin, d'être à mes côtés. Je te pose la première question : est-ce que le quorum est atteint ? Monsieur Réda à la parole.

M. REDA.- Monsieur le Président, le quorum est atteint et vos délibérations peuvent donc valablement portées aux voix.

M. le Président.- Merci, Monsieur le secrétaire. Puisque le quorum est atteint, nous allons commencer notre séance. Les groupes se sont réunis, les groupes ont fait état des demandes d'interventions dont nous sommes déjà saisis pour le budget. Nous allons donc respecter bien sûr les demandes des différents groupes en fonction des temps de parole que j'évoquerai tout à l'heure et bien entendu, la séance est ouverte et celles et ceux qui pourraient intervenir après les groupes auront deux minutes chacune et chacun pour le faire.

1/ Adoption du procès-verbal de la séance d'installation du conseil de la métropole du Grand Paris du vendredi 11 mars 2016

M. le Président.- Y a-t-il y a des observations sur ce procès-verbal ?

(Il n'y en a pas)

Les groupes n'ont pas fait état d'observations, je les en remercie. Il est donc adopté.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Présentation du rapport développement durable

M. le Président.- Je vais donner la parole à Daniel Guiraud, car notre vice-président chargé de l'environnement et du développement durable doit nous présenter le rapport sur le développement durable. Je lui passe la parole.

M. GUIRAUD.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est la loi Grenelle II promulguée il y a désormais 6 ans, qui veut que les EPCI et les collectivités de plus de 50 000 habitants présentent un rapport de leur activité sur les problématiques développement durable pour l'année écoulée. Même si l'institution n'a, comme c'est le cas à ce moment, que deux mois d'existence. Très rapidement, parce que la matière est dense, presque exhaustive, il s'agit de rappeler brièvement les compétences de la métropole du Grand Paris conférées par l'article 12 de la loi MAPTAM de janvier 2014 et l'article 59 de la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- Élaboration et l'approbation d'un plan climat air énergie métropolitain en liaison avec les territoires chargés de mettre en place un plan climat air énergie territorial ;
- Lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise et de demande d'énergie (Gemapi) ;
- Schéma directeur des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid.

De fait, dans les quatre grandes compétences de la métropole, celle-ci fait partie de celles qui ont été activées au 1^{er} janvier dernier et qui n'attendent pas le 1^{er} janvier prochain pour entrer en vigueur.

Petit rappel, car nous ne partons pas de rien, mais du travail qui a été réalisé par la mission de préfiguration et par Paris Métropole sur ce champ : c'est un groupe conjoint qui a travaillé depuis la fin 2014 sur le sujet dans le cadre d'une commission qui a eu une participation assez intéressante avec de nombreux acteurs, de nombreuses collectivités et un véritable travail consensuel qui a été élaboré avec une feuille de route qui procède de groupes de travail. Cette feuille de route a été adoptée au comité syndical Paris Métropole le 1^{er} décembre 2015 dans la commune des Lilas en Seine-Saint-Denis. Elle s'appuie sur le travail des groupes, l'un qui était piloté par Jacques JP Martin sur les outils opérationnels de transition écologique, un autre qui était animé par mon ami Daniel Breuiller et par Christian Métairie sur le développement des réseaux de chaleur, un troisième par Xavier Lemoine sur la précarité énergétique et le dernier parce que Célia Blauel, la ville de Paris et moi-même sur l'articulation entre les plans climats métropolitains et territoriaux.

Je rappelle, pour mémoire, que nous avons été associés à une série d'initiatives tout au long de l'année 2015. Je pense par exemple aux états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris à l'initiative de la ville de Paris, aux deux conférences métropolitaines sur la qualité de l'air du Grand Paris (l'une à Paris et l'autre à Boulogne Billancourt) en liaison avec les EPCI Plaine Commune, GPSO, Est Ensemble, ville de Paris. Nous avons souscrit à l'appel à projets Ville respirable en cinq ans qui a été lancé par le ministère de l'environnement. Nous avons participé à la création du syndicat mixte Vélib métropole et nous avons intégré et participé aux travaux dans le cadre de la COP21. Je signale une relative unité de lieu et de temps entre la COP21 et la métropole du Grand Paris. Elle s'est tenue à Paris à l'Hôtel de Ville avec la réunion des mille maires pour le développement durable et la qualité de l'air, au Bourget, au Grand Palais, et je rajouterais, à Montreuil parce qu'à Montreuil se tenait le village alternatif pour le réseau Alternatiba mobilisé sur la COP21.

En termes de perspectives de travail, je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires. Nous avons des pistes de travail qui sont nombreuses et variées et toutes conformes au schéma régional 2012, à la loi de transition énergétique et croissance verte

d'août dernier et bien évidemment, aux résolutions du 12 décembre dernier de la COP21. Les champs sont nombreux en termes de perspectives de travail. C'est à travers Inventer la métropole du Grand Paris et je pense qu'il y aura un travail de labellisation, de critérisation sur une exigence de développement durable. C'est le Plan de protection de l'atmosphère ; je participerai, au mois de mai, au comité de pilotage du PPA. C'est l'éventuelle création d'un fonds de transition énergétique et des aides à la personne comme, par exemple, les artisans qui possèdent un vieux véhicule diesel polluant et qui souhaiteraient pouvoir avoir les moyens économiques de s'en débarrasser pour un véhicule propre. Cela peut être des aides au lieu, je pense notamment à tout ce qui va dans le sens des circuits courts, les AMAP, les recycleries, les ressourceries, le renforcement du réseau des ALEC, (agences territoriales de l'énergie et du climat), une plate-forme métropolitaine, l'installation d'une conférence sur la précarité énergétique, un travail sur la préparation du schéma directeur des réseaux distributeurs d'énergie où nous pourrions nous appuyer sur l'expertise du SIGEIF avec Jean Jacques Guillet, du SIPPEREC avec Jacques JP Martin. Nous pourrions également travailler sur la précarité avec la solution Amorce. Je pense que se pose la question de l'adhésion de la métropole du Grand Paris à Airparif. J'ai commencé à avoir des discussions avec Airparif sur les modalités d'adhésion de la métropole du Grand Paris qui suppose une modification statutaire d'Airparif. La question des espaces verts sera suivie particulièrement par Daniel Breuiller. La lutte contre le bruit sera suivie par Laurent Lafon, le Gemapi par Sylvain Berrios. Nous pourrions ajouter, outre Robin Réda qui va présider la commission environnement, Séverine Maroun dans le cadre de l'amélioration énergétique du bâti, Xavier Lemoine sur l'économie circulaire (même si elle a été rattachée à l'économie, elle est au carrefour de l'environnement), William Delannoy sur la mobilité car la loi prévoit la mobilité durable.

J'ajoute, que la métropole ne pourra pas se faire seule, qu'il faudra avoir un travail de mise en synergie d'une pluralité d'acteurs. Je dois dire qu'au bilan de l'expérience des deux années précédentes, nous avons réussi à associer environ 15 partenaires. Je cite très rapidement l'ADEME, l'ARENE, la DRIE, le CODEV, l'APUR, l'IAU, l'AIGP, le CESER, les ALEC, Amorce, le SIGEIF, le SIPPEREC, Airparif. Il ne s'agit pas de réinventer l'eau chaude, il s'agit de donner du sens, de mettre en synergie et d'organiser les choses pour que nous puissions tous tirer dans la même

direction en conformité avec les objectifs qui ont été tracés dans la séance finale de la COP21 au Bourget. Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je remercie le président Guiraud parce que lui et son équipe, et je remercie la mission de préfiguration qui travaille avec lui, sont ceux qui sont au travail depuis neuf semaines et qui ont déjà préparé beaucoup de choses comme dans le secteur des finances avec Gilles Carrez, comme dans le secteur de l'économie avec nos amis Santini, Siffredi.

Avant de passer la parole aux intervenants, je voudrais dire deux choses :

Lorsque j'ai parlé des aides de la métropole lorsque le budget aura été voté, c'est bien dans l'esprit de ce que vient de dire notre ami Guiraud et du travail déjà réalisé pour que des propositions concrètes puissent faire l'objet de décision d'aide dès le mois de septembre.

J'ai envoyé une lettre aux présidents de commissions pour que dans chaque commission, avec les vice-présidents compétents, nous travaillions sur la critérisation des aide parce que je ne voudrais pas qu'il y ait un débat dans le débat et je ne voudrais pas que qui que ce soit puisse dire que les aides sont données au doigt mouillé ou à l'emporte-pièce ou pour des raisons que je préfère ignorer qui pourraient même être politiques. Ce n'est pas notre volonté. Pour faire taire toutes les critiques, les aides seront donc enclenchées dans un système qui sera critérisé. Ce n'est pas un guichet, ce sont des critères. Nous aurons le soutien de la métropole. C'est un travail qui est devant nous.

Qui intervient sur le rapport ? Jacques JP Martin ? Pour le Front de Gauche, M. Voguet est inscrit. Je respecte l'ordre inscrit, je lui passe la parole pour le groupe Front de Gauche.

M. VOGUET.- Nous allons voter ce rapport qui ne retrace pas notre activité qui démarre, mais qui, sur la question des intentions, nous va pour l'instant. Nous soutiendront ce rapport.

M. le Président.- La parole est à Jaques JP Martin pour le groupe Les Républicains.

M. JP MARTIN.- Monsieur le Président, merci. Je ne sais pas si je vais parler au nom du groupe Les Républicains, mais en tout les cas, je voulais intervenir à deux titres. Le premier est la paternité, avec mes collègues, des travaux de Paris Métropole comme vient de le dire Daniel Guiraud et le deuxième est en tant que président du SIPPAREC.

Je voulais simplement vous dire deux choses concernant ce rapport qui pour moi, correspond à tout ce que nous avons fait depuis quelques années. La métropole hérite des travaux de Paris Métropole, qui étaient allés réellement au fond des sujets dans le cadre de la transition énergétique. Dans le rapport, même s'il est mentionné que nous allons réfléchir surtout au schéma directeur des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid, je voudrais que nous prenions garde à ne pas dévoyer la loi dans la mesure où elle est le résultat d'un travail important de la part de beaucoup de parlementaires de tous bords confondus et des syndicats pour faire en sorte que ces actions qui sont des actions structurantes sont d'abord des actions communales qui sont mises au plan intercommunal par le canal, souvent, des grands syndicats. Il faut faire très attention dans les travaux que nous allons mener, il faut que les grands syndicats, dans ce secteur-là, viennent effectuer des prestations devant la commission pour que nous puissions à la fois être complémentaires entre syndicats, mais aussi faire entendre les communes dans cette réflexion. Une petite erreur dans votre intervention de tout à l'heure, Monsieur Marseille, notre cher collègue et ami Marseille est président du SICTOM et non pas du gaz. C'est notre excellent collègue Jean-Jacques Guillet qui est en charge du gaz. D'ailleurs, il essaye de prendre plus de place en électricité mais le SIPEREC est là pour veiller au grain. C'est le premier point.

Le deuxième point, concernant la mobilité durable, nous inscrivons la mobilité durable comme un élément déterminant des travaux qui vont être effectués dans la commission. Ce que je voudrais, par votre canal, c'est envoyer un message à notre collègue Anne Hidalgo, Maire de Paris avec laquelle nous travaillons actuellement pour les communes qui étaient en périphérie de Paris et dans la bande des 1,5 kilomètres depuis Paris. Nous travaillons à une nouvelle génération du type Vélib. Si nous travaillons à cela, il serait quand même opportun de ne pas limiter les démarches qui sont faites et la création d'un syndicat d'étude pour essayer de trouver une solution alternative à celle que nous avons. Il serait peut-être opportun que nous ayons une approche un peu plus large que les quelques communes qui étaient partenaires de la ville de Paris dans la bande des 1,5 kilomètres. Vous connaissez l'histoire de Vélib et des concurrences entre entreprises. Il serait peut-être bon de faire en sorte que les mobilités durables, notamment la dimension Vélib et le successeur de Vélib, soit approchées dans ce cadre-là et pas simplement dans un syndicat restrictif dans lequel Paris a pris quasiment toutes les responsabilités. Il s'agit

aussi de faire en sorte qu'elles soient partagées avec la petite couronne, au moins pour celles et ceux qui le souhaitent.

M. le Président.- Merci Jacques. Deux réponses rapides :

Un, nous nous inscrivons dans la loi.

Deux, nous nous inscrivons dans le schéma régional, car c'est la région qui émet les schémas prescriptifs. Nous nous inscrivons dans le schéma qui a déjà été voté. Si un nouveau schéma est voté, bien sûr, nous nous y inscrirons aussi

Trois, j'invite les présidents des grands syndicats à la prochaine réunion du bureau de la métropole. Ils ont déjà reçu leurs invitations, comme nous en avons décidé ensemble avec les présidences des groupes de telle sorte que la coordination puisse se faire de manière organisée et au plus haut niveau, c'est-à-dire à celui du Bureau.

Je vous rappelle que les compétences sur le plan climat énergie, la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, ce que Daniel Guiraud a dit, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Gemapi et le schéma directeur des réseaux distribution d'électricité, de chaleur de gaz et de froid, sont considérables pour la métropole. Ce sont des compétences de plein droit. C'est bien dans le cadre de ces compétences de plein droit, la boucle est bouclée, que le président Guiraud et son équipe nous feront des propositions concrètes pour apporter des aides concrètes. Je rappelle tout cela pour que tout le monde l'ait à l'esprit.

M. Toro pour le groupe UDI et ensuite M. Najdovski pour le groupe écologiste.

M. TORO.- Monsieur le Président, chers collègues, 34 ans après la naissance de ce concept de développement durable, force est de constater que n'ont pas été mis en place les changements nécessaires à notre société pour affronter les défis sociaux, environnementaux et économiques de ce siècle. On accuse souvent les démarches environnementales des collectivités et des entreprises et plus généralement, les stratégies dites de développement durable d'être avant tout des stratégies de communication politiciennes pour les uns, marketing pour les autres. Les acteurs sont si nombreux, les études si multiples, les rapports si alarmants et les propositions si variées, que ce manque d'efficacité est devenu totalement inacceptable. Rien que le ministère de l'environnement assure l'animation de 40 organismes, établissements publics ou services techniques qui conduisent à une activité de recherche ou d'expertise dans le domaine du

développement durable. Aujourd'hui, ce rapport sur la situation en matière de développement durable pour la métropole du Grand Paris souligne en premier lieu le travail réalisé par Paris métropole, travail que nous devons saluer grâce à l'engagement de nos collègues Daniel Guiraud, Jacques JP Martin, Daniel Breuiller, Xavier Lemoine et Célia Blauel.

En second lieu, il liste les principaux chantiers indispensables qui conduiront nos travaux au sein de notre commission. Deux phrases me semblent alors importantes dans ce rapport. La première est : « *Adapter le budget de la collectivité afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable à son échelle* ». Il est certain qu'au-delà du diagnostic, au-delà des propositions, il faudra agir et de facto, mettre les budgets nécessaires indispensables et préalables à toute efficacité. Que cela soit la transition énergétique, le développement des réseaux de chaleur et bien d'autres projets, ils n'aboutiront qu'avec une ligne budgétaire conséquente : faire du développement durable sans argent est une pure utopie. La Deuxième phrase toute aussi importante de ce rapport : « *La Métropole du Grand Paris ne pourra faire seule, elle conduira ses actions avec les communes, les établissements la région* ». Mais qui conduira qui ? Je pense qu'il est urgent que tout cela s'éclaircisse dans ce partage de missions et cette multitude d'acteurs, que nous puissions rencontrer rapidement nos collègues de la région dans ce domaine de compétences partagées et tout particulièrement Chantal Jouanno, la vice-présidente en charge de l'écologie et du développement durable à la région Ile-de-France. Chose d'autant plus aisée que le président de notre commission développement durable et environnement à la MGP, Robin Réda, et moi-même siégeons tous deux à la région Ile-de-France.

Chers collègues, notre responsabilité à l'égard des générations futures est grande. Le retard accumulé n'est que trop important. Privilégions le regroupement des actions en éliminant toute forme de concurrence stérile dans ce domaine. Cela deviendra alors pour nous et les générations futures, une source de réussite et de résultats devenus non pas nécessaires, mais indispensables. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci chers collègues. Juste un point parce que votre demande est tout à fait légitime, tellement légitime que nous avons anticipé et que j'ai demandé à chaque vice-président de prendre contact avec son homologue de la région. Un rendez-vous va être organisé avec

Madame Jouanno, M. Guiraud et le président de votre commission, Robin Réda. Vous allez nous aider comme vous siégez à la région. M. Santini a rencontré son homologue la semaine dernière, je crois. Les choses avancent.

M. Najdovski pour le groupe Écologistes et Citoyens. Vous avez la parole.

M. NAJDOVSKI.- Merci, Monsieur le Président. Ce premier débat sur le rapport en matière de développement durable intervient dans un contexte particulier puisque la métropole du Grand Paris n'existe que depuis le 1^{er} janvier 2016. Toutefois, des actions ont été mises en œuvre au niveau des territoires par les collectivités de nos métropoles en lien avec la mission de préfiguration du Grand Paris. Il convient aussi de rappeler que la MGP a désormais des compétences en matière de développement durable qui lui sont conférées par la loi. Nous devons pleinement saisir celles-ci pour faire de la métropole et des collectivités qui la composent des territoires d'excellence environnementale.

En premier lieu, la loi MAPTAM a conféré à la MGP l'élaboration du plan climat air énergie métropolitain et aux territoires les plans climat air énergie territoriaux. Il est essentiel que sur ce point, tous les territoires de la métropole disposent, d'ici fin 2017, d'un plan climat qui traduise les engagements de nos territoires pour la mise en œuvre des objectifs fixés par l'accord de Paris à l'occasion de la COP21. Nous sommes tous convaincus que ce sont les villes et les métropoles qui sont les acteurs moteurs dans les politiques publiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La MGP a un devoir d'exemplarité. Aussi, nous devons faire nôtres, les objectifs et les engagements pris lors de la COP21, mais aussi nous donner les outils pour conduire nos territoires vers ces objectifs partagés. À cet égard, il est primordial que les agences locales de l'énergie et du climat des territoires de la métropole soient non seulement préservées mais également confortées dans leur rôle de pilotage pour accompagner au plus près du terrain les changements de comportement des citoyens ou encore, diffuser l'information auprès des différents acteurs.

Cette question de l'information est essentielle, notamment pour lutter contre la précarité énergétique dont souffrent nombre de nos concitoyens aujourd'hui. Nous devons donc privilégier une approche que l'on qualifiera de « bottom up », du bas vers le haut, pour agréger

les bénéfiques des initiatives locales et les fédérer à l'échelle métropolitaine. Nous devons également développer les réseaux de chaleur et en particulier profiter des perspectives qu'offrent, par exemple, la géothermie en de nombreux points de notre métropole.

Le second volet du plan climat concerne la qualité de l'air. La Ville de Paris a adopté un ambitieux programme de reconquête de la qualité de l'air et nous avons travaillé à l'échelle métropolitaine depuis début 2015 à la préfiguration de ce que pourrait être un plan qualité de l'air métropolitain. Pour cela, des groupes de travail ont été constitués, deux conférences métropolitaines se sont tenues à Paris et Boulogne Billancourt et la mission de préfiguration du Grand Paris a répondu, avec Paris et quatre grandes intercommunalités de la métropole, à l'appel à projets Ville respirable lancé par le ministre de l'écologie en juin 2015. Le dossier déposé a d'ailleurs été retenu et la MGP pourrait bénéficier d'aides de l'État pouvant aller jusqu'à 1 M€. Nous proposons que ces sommes mobilisables pourraient par exemple être fléchées vers les professionnels de la métropole qui ont besoin d'un véhicule pour travailler, pour les aider à se doter de véhicules à faible émission. Notre métropole a aussi un rôle à jouer pour favoriser l'émergence de réseaux de distribution d'énergie alternative. Je pense bien sûr aux réseaux de bornes de recharge électrique mais aussi aux réseaux de stations GNV ou encore à l'hydrogène.

La thématique de la mobilité durable est d'ailleurs une question indissociable de la question du climat puisque le secteur des transports routiers représente à lui seul un tiers des émissions de gaz à effet dans notre région. Ce sont des chiffres d'Airparif. Avec la perspective de la construction du réseau du Grand Paris Express qui va mailler le territoire métropolitain d'ici cinq à dix ans, nous devons d'ores et déjà penser dont les Grand-parisiens vont se déplacer. L'APUR a mis en évidence le fait que dans la zone dense comprise à l'intérieur de la boucle du futur « supermétro », nous serons tous à moins de deux kilomètres d'une gare. Tandis que les gares du Grand Paris Express sont prévues pour ne pas être dotées de parcs de stationnement automobile, la question du rabattement en transport collectif et à vélo devient un enjeu central tant en termes d'aménagement du territoire qu'en terme de réduction de l'empreinte écologique de notre territoire. Le CEREMA qui est un bureau d'étude du ministère des transports a mis ans évidence le fait qu'en agglomération et cela concerne l'agglomération dense de la métropole, 40 % des déplacements en voiture font aujourd'hui moins de 3 kilomètres, soit une

distance tout à fait réalisable à vélo ou en transport collectif pour peu que les infrastructures existent. Il y a donc un enjeu majeur à inciter au report modal de la voiture vers le vélo pour réduire l'engorgement des voies de la métropole, mais aussi pour réduire l'engorgement des transports collectifs. Le développement de la pratique du vélo à l'échelle de notre métropole pour les déplacements domicile-travail est un levier majeur du désengorgement des transports collectifs à l'heure de pointe. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la métropole se saisisse de cette question et qu'un plan vélo métropolitain soit élaboré. Il s'articulera d'ailleurs avec le développement du Vélib métropolitain qu'a évoqué notre collègue Jacques JP Martin, qui sera d'ailleurs adopté par un nombre de communes qui sera quasiment le double du nombre de communes actuelles.

Puisque nous évoquons le Grand Paris Express, la question de l'évacuation des déblais de chantier va revêtir une grande importance. Pour éviter une noria de camions qui asphyxieraient notre métropole, nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser l'évacuation des déblais par la voie d'eau et par la voie ferrée ainsi que leur valorisation dans une optique d'économie circulaire.

Je terminerai par la question de l'eau, pour rappeler à une valorisation écologique de nos cours d'eau et de leurs berges, la Seine, la Marne les canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis. Un travail sur la préservation ou la reconstitution de corridors écologiques et de continuités piétonnes et cyclables mérite d'être mené en même temps qu'un travail de préservation et de mise en valeur de nos grands espaces verts métropolitains.

Climat, air, énergie, eau : voilà quelques grandes questions sur lesquelles notre métropole peut apporter des solutions concrètes qui amélioreront l'environnement et le cadre de vie des habitants du Grand Paris et réduiront globalement l'empreinte écologique de nos territoires.
Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci d'avoir respecté votre temps. Une réponse rapide, si vous le permettez. Le travail qu'a fait l'équipe de Gilles Carrez pour les finances démontre que pour ce premier budget, nous allons créer un fonds d'investissement métropolitain qui sera, pardonnez-moi l'expression, tous usages dans le cadre de l'investissement. C'est ce fonds qui satisfera les

demandes qui seront faites. Le Président Carrez nous dira comment il faut évoluer avec M. Le Bouillonnet, président de la commission des finances, pour le budget prochain sur d'autres formes d'interventions. Vous demandez un fonds air métropole, pourquoi pas. Faut-il que nous en discussions dans les instances délibératives pour ensuite, que cela soit proposé au bureau et qu'enfin, le conseil métropolitain le vote. Cette année, nous ne le créerons pas mais nous satisferons la demande faite notamment pour les artisans puisque c'est une des premières propositions faites par l'équipe de Guiraud que nous mettrons en place dans le cadre de la fameuse critérisation dont je parlais tout à l'heure. Nous sommes d'accord. Oui, sur le fond et sur la forme, il faut attendre que les choses se passent d'une manière normale. Je rappelle qu'il n'a que neuf semaines que nous existons.

Y a-t-il d'autres intervenants sur ce débat puisque il n'y a plus personne d'inscrit ? S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vous remercie et vous demande de prendre acte que ce rapport a bien été présenté. Nous prenons acte puisqu'il n'y a pas de vote et je passe au sujet suivant.

3/ Adoption du BP 2016

M. le Président.- Je demande à Gilles de venir à mes côtés pour prendre la parole. En attendant qu'il arrive, je vous signale que pour le débat, nous respectons le temps des groupes décidé dans le cadre de la conférence des présidents de groupe. Dans le désordre, pour nos amis Écologistes, c'est cinq minutes et j'ai M. David Belliard qui est inscrit. Pour le Front de Gauche, c'est sept minutes et c'est Mme c'est Prémel qui est inscrite. Pour l'UDI, c'est sept minutes et c'est M. Gauducheau qui est inscrit. Pour le PS c'est dix minutes et c'est Julien Bargeton et Mme Baratti-Elbaz qui sont inscrits. Pour Les Républicains, c'est M. Césari.

Je passe la parole à Gilles Carrez pour qu'il vienne présenter le budget 2016.

M. CARREZ.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, vous avez dans le dossier ce gros pavé budgétaire qui est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui a la particularité de s'appliquer aux régions d'outre-mer et aux métropoles, c'est tout nouveau, à l'exception de celle de Lyon. Je vous invite à ne pas regarder ce document parce que comme c'est le premier budget, il est en fait garni à chaque page de zéro et ne présente pas grand intérêt. En revanche, j'ai essayé avec l'équipe de vous faire une présentation synthétique sur un

tableau qui doit s'afficher mais que vous avez surtout sur table parce que je ne suis pas sûr que nous puissions bien lire les chiffres sur l'écran.

Ce que je vous propose, c'est une présentation très rapide de ces chiffres qui appellera chaque fois quelques commentaires. Nous allons commencer par les recettes, impôts et taxes. Tout d'abord, il y a la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE. Nous retrouvons le chiffre qui avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires de 1,92 Md€. Il semblerait qu'il y ait une bonne nouvelle en perspective : nous aurions peut-être 13 M€ de plus mais les chiffres ne sont pas encore définitivement calés. 13 M€ de plus, cela veut dire que nous n'enregistrerions pas la baisse de 9 M€ que représentait ce chiffre par rapport à l'année dernière et qui posait problème. Nous aurons donc, si les chiffres deviennent définitifs, un excédent acquis à la métropole de 4 M€, très bonne nouvelle par rapport au 3,4 Md€ de ressources. Les prévisions sont maintenues sur la TASCOM et l'IFER. Je passe sur la taxe additionnelle sur le foncier non bâti qui est un résidu de la dernière réforme de la taxe professionnelle concernant les EPCI préexistants. Nous avons une curiosité, un reversement de fiscalité de 200 000 €. Il se trouve que dans l'ensemble des communes qui étaient dans des communautés d'agglomération ou communautés de communes préexistantes, il y en a une qui au lieu de recevoir de l'EPCI, versait à l'EPCI. Il lève la main donc nous pouvons le dire : c'est Ville-d'Avray. Ces 200 000 €, constituent une recette pour la métropole.

Ensuite, nous passons aux dotations et participations. Tout d'abord, la dotation d'intercommunalité de 147 M€ se décompose en une soixantaine de millions qui appartenaient aux EPCI préexistants et qui vont leur être rendus par la métropole, puis en argent frais apporté par les ex-communes isolées qui, entrant dans un EPCI à savoir la métropole, bénéficient d'un apport de DGF qui a été financée en supplément dans la loi de finances pour 2016. Ce sont en fait ces 87 M€ (147 – 60), qui constituent en quelque sorte notre fonds de roulement initial, nous le verrons ensuite quand nous parlerons du solde. Une ligne très importante de 1,1789 Md€ est la dotation de compensation de l'ex-taxe professionnelle. Cette dotation de compensation est issue, non pas de la réforme de la taxe professionnelle de 2009-2010, mais de la réforme qui s'est étalée entre 2000 et 2004 qui a consisté à supprimer la part salaire. Cette dotation a une particularité, c'est qu'elle sert à financer chaque année la péréquation et notamment l'augmentation de la DSU, de la DSR et de la DNP. Elle est amputée chaque année d'un petit

pourcentage de l'ordre de 2 ou 2,5 % au détriment des collectivités qui ont les DCPS, en France, les plus importantes. Bien évidemment, nous en faisons partie. Cette DCPS est en petite diminution par rapport à 2015. S'agissant des communes isolées, ex-isolées, la MGP leur rend leurs DCPS de 2015. Autrement dit, la baisse de DCPS enregistrée en 2016 par rapport à 2015 au titre des communes ex-isolées est prise en charge de fait par la métropole puisque les communes isolées ont la garantie 2015. Cela représente à peu près 17 M€. En revanche, ce n'est pas le cas pour les communes qui appartenaient déjà à un EPCI. Leur attribution de compensation est diminuée d'autant.

Tout ceci pour terminer sur la dernière recette qui est la plus complexe, de 922 M€. Cette recette provient des 11 établissements publics territoriaux (Paris n'est pas concerné) qui, compte tenu du fait que la métropole du Grand Paris prend le relais, finance les attributions de compensation que versaient auparavant les ex-EPCI à leurs communes membres, les EPT qui ont repris les EPCI préexistants sont conduits à verser à la métropole de quoi, à son tour, reverser les attributions de compensation aux communes ex-EPCI. Tout cela est un petit peu compliqué. Le point important, c'est que ces 922 M€ ont été calés, ils ont été notifiés aux 11 EPT concernés il y a de cela un mois par une lettre envoyée par notre président, mais surtout, ils sont maintenant versés. C'est une bonne nouvelle pour la MGP parce que je me souviens que lorsque nous avons évoqué les orientations budgétaires, nous avons parlé du budget mais aussi des mécanismes de trésorerie. Comme vous avez un mouvement circulaire où l'un verse à l'autre pour que l'autre verse à l'un, il faut qu'en trésorerie, cela puisse se caler. Cela se passe en l'espace de quelques jours à la fin du mois et l'ensemble des versements en trésorerie ont été opérés. Normalement, il ne devrait pas y avoir de problème de trésorerie, en tout cas pas au niveau de la MGP, ni je pense, au niveau des EPT et des communes. Voilà donc pour les recettes : 3,4 Md€ au total.

Sur les dépenses, nous allons aller directement à la ligne de 3,359 Md€ parce qu'elle montre bien que l'essentiel des recettes, en fait, est rendu aux communes dans le cadre du principe de neutralité financière. Cela est rendu sous deux aspects. Les 3,359 M€ sur le tableau à gauche au milieu, se décomposent d'une part dans les attributions de compensation puisque comme je le disais il y a un instant, ces attributions de compensation étaient versées auparavant par les EPCI préexistants, la vingtaine de communautés d'agglomération préexistantes à leurs communes membres et aujourd'hui, c'est la métropole qui les prend en charge. Donc, cela figure en

dépenses et c'est versé aux communes. Cela n'est pas versé aux EPT mais aux communes qui à leur tour, ont des relations financières avec leurs EPT. Nous le savons tous, cela est très compliqué. Parce que, Monsieur le Président, il n'y a pas que le travail au niveau de la MGP, il y a toutes ces réunions qui n'en finissent pas au niveau de nos territoires. Seule Paris a de la chance parce que Paris est unique, évidemment, Madame le Maire. Il y a une décomposition en deux points : attribution de compensation de 2,150 Md€ et nous retrouvons la dotation de compensation de la part salaire qui est donc majorée par rapport à la recette que touche la métropole puisque nous rendons 2015 alors qu'au niveau de la MGP, nous touchons 2016 qui est inférieur à 2015.

Je remonte cette fois aux petites dépenses courantes qui ont été ventilées d'une part en charge immobilière, logistique, budget, communication. Elles sont calculées d'ailleurs sur seulement une partie de l'année mais le président pourra en dire plus parce qu'il restait des crédits au niveau de la mission de préfiguration qui sont utilisés, d'une part et d'autre part, du point de vue du personnel puisque vous avez 1,1 M€ en charges de personnel. Là aussi, la mission de préfiguration a financé une partie importante de l'année. Disons, grosso modo, que la moitié de l'année est déjà financée et donc n'apparaît pas dans ce budget.

Et puis, il y a les indemnités. Pour les indemnités qui comprennent d'ailleurs la dotation de fonctionnement des groupes provisionnée à 2 M€, nous sommes là aussi sur six mois puisque les indemnités ne seraient versées qu'à partir du mois de juillet. Les dépenses d'étude et de prestation pour 2,4 M€, cela devrait suffire mais vous avez vu à travers l'excellent rapport de notre collègue Daniel Guiraud et les interventions des différents collègues, que nous avons tout de même matière à lancer un certain nombre d'études, notamment sur le développement durable parce que ce sont ces études qui nous permettront de prendre les bonnes décisions. Nous voyons bien d'ailleurs, à travers cela, apparaître le rôle de la métropole. Le rôle de la métropole, c'est moins de faire directement que de faire faire, que d'inciter et de trouver, à partir d'études, des lieux de consensus pour que chacun, à son niveau opérationnel, que ce soit la région, les établissements publics territoriaux, les communes, puisse agir.

Je termine avec le solde. Il est de 55, 2 M€. Nous distrayons de ce solde 200 000 € pour des dépenses d'investissement pour le fonctionnement de MGP, tout simplement (matériels informatique et matériels de bureau). Il reste donc 55 M€ qui sont affectés à l'investissement. Ils

sont affectés à l'investissement pour une raison et là, je resterai sur une considération technique toute simple : quand vous avez un budget de fonctionnement en recettes de 3,4 Md€ et en dépenses, de 3,366 Md€, dès lors qu'il y a une petite marge, il serait déraisonnable de la laisser en fonctionnement. Il faut absolument qu'elle aille en investissements. Après, la question qui va se poser, c'est comment cette dotation d'investissements va être utilisée en fonction des travaux, des demandes, des considérations que chacun d'entre nous pourra exprimer. Je crois que c'est un sujet qui va être abordé dans un second temps.

Je voudrais quand même, pour terminer, souligner que dans la loi, cette question du solde qu'il faut affecter de préférence à l'investissement a été traitée à travers ce qu'on appelle la DSIT (dotations de soutien aux investissements territoriaux). La loi prévoit que dès lors qu'il y a une augmentation d'une année sur l'autre, de CVAE, cette augmentation doit alimenter le fonds de la dotation de soutien à l'investissement territorial. Le législateur a souhaité vraiment que la priorité sur un budget essentiellement de fonctionnement est que le solde aille effectivement en totalité à l'investissement.

Voilà, Monsieur le Président. Je suis à disposition, évidemment, pour répondre aux questions

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président, de l'excellent travail qui a été fait parce que c'est un travail concret qui produit déjà des résultats. Pour l'organisation du débat, je vais d'abord passer la parole au président de la commission des finances qui est hors groupe politique, bien sûr, Jean-Yves Le Bouillonnet. Ensuite, je respecterai l'ordre indiqué et nous chronométrerons pour que chacun respecte son temps de parole.

M. LE BOUILLONNET.- Merci, Monsieur le Président. La commission des finances s'est réunie le 18 mars dernier et a examiné la proposition de budget sur la présentation que nous en a fait Gilles Carrez, dans les mêmes termes que celle qu'il vient de reproduire. Il n'y a pas eu, de la part des commissaires, d'observation sur la construction de ce budget inhérent à la réalité de la métropole au 1^{er} janvier. Nous avons surtout brassé ce qui devait être fait à partir de ce budget. Il y a un premier point qui a manifestement bougé. Nous nous sommes beaucoup inquiétés de la fluctuation de la CVAE qui baissait avec une baisse notoire (9 M€ de recettes en moins) absorbée par la métropole, ce qui n'était pas obligatoire. Si la CVAE, en définitive, donnait un produit autour de 13 M€, cela permettrait d'absorber sans difficulté ce différentiel qui est inscrit et qui

est toujours inscrit dans le budget et même produire un élément supérieur. Ceci étant dit, nous voyons bien qu'il y aura tout de même une vraie vigilance à avoir parce que cette recette de la CVAE, nous le savons tous, est éminemment fluctuante, instable et il va être très compliqué pour nous d'attendre le point ultime de la notification chaque année pour savoir quelles sont les recettes.

Sur le reste des points, rapidement, premier élément, nous avons un certain nombre d'items de travail à faire. Celui qui a été initié d'ailleurs par Gilles Carrez lui-même est d'engager, pour la commission des finances, un état des lieux des inégalités sur le territoire métropolitain. Il est indispensable que nous travaillions à ce sujet (réalité des EPT, réalité des communes), pour être dans la connaissance la plus parfaite possible des stratégies que nous devons conduire.

Ensuite, il y a bien entendu pour nous, l'exigence d'entrer dans la réflexion sur le pacte financier et fiscal. Nous devons, dans les mois qui viennent, achever la construction de ce pacte de telle manière que lorsque nous aurons à élaborer le prochain budget, nous soyons dans des accords politiques et stratégiques. C'est donc le sujet presque le plus important, étant précisé que ce pacte financier, cela a été demandé par plusieurs intervenants, doit nécessairement intégrer, par exemple, la doctrine sur les emprunts, les conditions dans lesquelles nous rentrons dans les stratégies du type TASCOT. Nous devons visiter cette question et bien entendu, je l'ai indiqué, il faut une vigilance économique sur la CVAE. Nous avons, sur la disponibilité des 55 M€, eu un échange dans lequel il y avait une sorte de souhait de prudence dans cette utilisation. Il s'agit à la fois, bien entendu, de tenter d'utiliser au mieux les stratégies dans les territoires et dans les communes mais en revanche, je me permets de l'indiquer, avec l'hypothèse qui si nous saupoudrons sur des stratégies d'investissement qui ne seront de toute façon pas mises en œuvre avant la fin de l'année 2016, nous ne sommes pas certain que ce soit efficace. Il y a une vraie réflexion à avoir là-dessus. Nous allons participer, sur votre proposition, Monsieur le Président, cher Patrick, aux définitions des critères, mais nous avons plutôt l'idée de dire, tout en étant dans les stratégies CIN, des contrats de développement territoriaux qui peuvent être des paramètres de critères que nous avons sans nul doute évoqués puisque la commission l'a fait, qu'il faut être un tout petit peu plus prudent, ne pas se précipiter parce que ce ne serait que du saupoudrage. Nous avons surtout besoin de faire de ce fonds d'investissement un véritable levier des stratégies d'investissement de nos communes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président. J'apprécie beaucoup la prudence, bien entendu. Je voudrais dire, avant de passer la parole aux orateurs suivants, que sur le pacte fiscal et financier, c'est le travail de la commission des finances et du vice-président chargé des finances que de le mettre en œuvre. Nous avons déjà commencé par les attributions de compensation et allons continuer par la mobilisation du fonds d'investissement. Il faudrait qu'il soit fait assez rapidement pour que le débat spécifique puisse s'organiser dans notre conseil métropolitain. Il faudra se réunir spécifiquement pour ne discuter que de ce pacte fiscal et financier. Je pense que d'ici le mois de juin, vous pourrez être prêts. Je sais, c'est très rapide, je le comprends.

Deuxièmement, sur le fonds d'investissement, Gilles est très prudent, il a tout à fait raison et j'apprécie sa prudence, mais nous avons absorbé 9 M€. Le budget de la métropole sert à quelque chose puisque nous avons absorbé 9 M€ qui nous ont permis de vous restituer les AC dans le cadre de la garantie de la neutralité budgétaire, c'est déjà pas mal. Or, nous avons semble-t-il une bonne nouvelle, mais elle n'est pas encore confirmée, d'un surplus de CVAE qui serait versé et qui représenterait à peu près 10 M€. Si cette nouvelle est confirmée, je propose au président Carrez, s'il en est d'accord, que nous votions on vote une DM pour que le fonds passe de 55 M€ à 70 M€, de telle sorte que nous puissions l'utiliser comme nous l'avons dit dès lors que vous aurez avancé dans les travaux que je vous demande de mener tambour battant. Je sais bien que c'est compliqué, Jean-Yves, je le sais. Cela ne fait que neuf semaines que nous sommes au boulot, nous avons déjà fait pas mal de travail tous ensemble mais il faut que les populations voient des résultats concrets. Bien sûr, nous aurions pu attendre un an pour se mettre en place. Je demande que nous le fassions en six mois. Ce n'est pas grand chose, cela ne fait que six mois de gagnés. Donc, fin juin. Merci des bonnes intentions.

Je passe la parole aux groupes. Il n'y a pas d'ordre des groupes parce que le premier groupe qui m'a été signalé est celui de M. David Belliard pour le groupe Écologistes. Nous allons chronométrer cinq minutes. Vous avez la parole, M. Belliard.

M. BELLIARD.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette première discussion budgétaire est l'occasion pour nous de rappeler notre vision de la construction de la métropole et de réagir à certaines interventions que nous entendons ici et là sur le processus de construction de notre métropole. En effet, la métropolisation croissante engendre, à juste titre d'ailleurs, une crainte majeure, celle de voir des pôles urbains surdimensionnés, monstrueux

disent certains, qui spécialiseraient les territoires, laissant à quelques-uns d'entre eux les richesses et les activités et reléguant les espaces ruraux à de simples lieux récréatifs et cantonnant d'autres à l'accueil des plus défavorisés, des déchets et/ou des activités les plus polluantes. Si nous laissons faire la métropolisation, c'est l'explosion des inégalités et le fractionnement territorial, la création de frontières sociales et culturelles, la source de tensions dans un contexte qui appelle plus que jamais à l'apaisement. C'est justement ce qui justifie la création et l'existence de la MGP dont l'enjeu est de basculer d'une approche morcelée d'aménagement du territoire à un projet politique de justice territoriale et d'égalité des territoires. En un mot, il s'agit de sortir d'une logique du chacun pour soi pour aller vers une logique de mutualisation et d'entraide. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'investit pour sa réussite.

La violence des crises subies par nos concitoyens nécessite que l'horizon des politiques publiques soit clair. Ce qui est à l'ordre du jour est bien d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes qui ont le sentiment que le destin se joue au berceau. Nous devons démontrer que tout n'est pas joué, lutter contre le sentiment de dépossession sous toutes ses formes. La réponse que doit apporter la métropole, selon nous, c'est la justice territoriale et donc, l'organisation de la solidarité des territoires. Loin d'être un concept abstrait, les inégalités territoriales se traduisent en effet par des inégalités de destins entre les citoyens. Il est totalement contraire à l'esprit républicain que le lieu de naissance, de résidence ou de travail détermine le destin des personnes. Les hasards et contingences de la géographie physique ne doivent pas enfermer la destinée sociale des individus. À ce titre, nous sommes particulièrement satisfaits de constater qu'une partie du fonds sera versée aux territoires qui subissent l'absence d'investissements publics ou privés et qui n'ont que peu de ressources. Cette solidarité des territoires se construit par une meilleure répartition des recettes via une péréquation digne de ce nom qui doit être mise en place pour que les plus aisés partagent leurs richesses avec les plus pauvres. Nous entendons les discours conservateurs et centrés sur l'entre soi, mais le « *I want my money back* » déclamé par certains élus de notre propre assemblée qui veulent déjà en finir avec les métropoles n'a jamais fait une politique collective ni n'a eu d'autre résultat que le repli et la rétractation.

Nous entendons bien que les mécanismes de cette péréquation ne sont pas simples à appréhender et nous militons d'ailleurs pour que les transferts financiers et de compétences soient bien supérieurs aux projections budgétaires dont nous parlons actuellement. Il n'est en aucun cas question d'utiliser ces difficultés pour remettre en conséquence la métropole dans ce qu'elle a de fondamental, c'est-à-dire la mise en commun des ressources pour le bénéfice du plus grand nombre. C'est guidé par ce souci de réussite que nous souscrivons au principe de neutralité financière pour cette première année car le chantier de la mise en place d'une péréquation juste est à poursuivre et à approfondir. Cette mutualisation est d'autant plus essentielle que c'est à l'échelle métropolitaine que doit s'engager la transition énergétique et écologique de nos territoires, outil indispensable pour vivre mieux, limiter l'impact de nos activités sur notre planète, créer des emplois de qualité et non délocalisables et réduire les inégalités environnementales et sociales.

Notre métropole a certes cette année un budget d'investissement très sobre, et c'est un euphémisme, 55 M€ et peut-être, si la bonne nouvelle dont vous nous avez fait état, Monsieur le Président, est confirmée, 65 M€. Il devra être investi dans des projets utiles pour les habitants. À ce titre, nous souscrivons à l'idée déjà avancée de la nécessité de faire un état des lieux des inégalités sur le territoire métropolitain afin d'orienter les politiques et les investissements à venir sur des bases solides. Au chapitre des investissements, nous devons au contraire éviter le saupoudrage et nous atteler très rapidement à l'élaboration d'un plan climat énergie métropolitain qui sera d'ailleurs une des premières compétences qui reviendra à la métropole, comme cela a été rappelé lors du débat précédent.

Lutter contre la pollution de l'air, favoriser le développement des énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'eau, mieux gérer nos déchets ou encore engager la bataille de la rénovation thermique des bâtiments, tels sont les combats que nous aurons à mener et qui devront se traduire par un plan climat énergie métropolitain ambitieux et dont, je le souligne, le principe de prudence ne peut retarder à l'infini la réalisation.

Voilà enfin mes chers collègues ce qui guide notre réflexion à ce jour : l'égalité, la collaboration et l'interaction entre les territoires. C'est pour nous la seule voie durable qui s'offre à nous, c'est celle que nous portons, celle que nous porterons et c'est dans cet esprit que nous voterons favorablement au budget prévisionnel que vous nous proposez. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci de cette bonne intention.

Je vais suivre le tableau. M. Césari pour Les Républicains en premier intervenant.

M. CESARI.- Merci, Monsieur le Président. Je ne parlerai pas 15 minutes. Je laisserai le soin à d'autres collègues de préciser un certain nombre de choses. En ce qui me concerne, je voudrais tout de suite revenir sur un certain nombre de problèmes qui se posent, qu'il ne faut pas nier mais au contraire, affronter. Le vote de notre premier budget est, c'est vrai, l'occasion, dans le respect de nos différences et de nos divergences parfois politiques, d'affirmer néanmoins au-delà de la simple arithmétique ce qui est pour nous essentiel, à savoir ce à quoi nous allons servir. Toutefois, je le disais à l'instant, avant d'évoquer ce que doit être le rôle, la démarche stratégique de la métropole, de notre intercommunalité, il me semble que nous devons faire face à un premier constat. À peine née, la métropole du Grand Paris est déjà affublée de tous les péchés. C'est un peu triste d'avoir à se justifier dans son existence avant même d'avoir eu le temps d'engager quoi que ce soit mais c'est ainsi, le débat public est là, il est posé et il convient donc que nous y répondions.

Puisque la question de l'utilité de la métropole est devant nous, permettez-moi d'en dire un mot. Non, la loi qui a créé cette nouvelle institution n'est pas satisfaisante, ni sur le thème des compétences, ni sur celui du périmètre et sans doute pas non plus sur celui des moyens. En son temps, nous avons tous évoqué les défauts du projet gouvernemental qui ne satisfait pas l'ambition qui était la nôtre de bâtir une démarche métropolitaine destinée à hisser le territoire de l'aire urbaine de la capitale au niveau de ses concurrentes au plan international. Oui, nous sommes nombreux à vouloir faire évoluer le texte d'origine, nous l'avons fait d'ailleurs avec plus ou moins de succès dans le passé. Je fais notamment référence en cela à la motion de la mission de préfiguration que nous avons votée à 94 %. Oui, le millefeuille administratif est un problème et oui enfin, l'argent public est devenu rare au point de mettre parfois en danger certaines de nos villes et de nos territoires. Tout cela est-il la faute de la métropole du Grand Paris ? La baisse drastique de la DGF décidée par l'État serait-elle moins forte sans la MGP ? La réponse est non. La hausse excessive de la péréquation issue de la loi de finances et des débats parlementaires serait-elle abandonnée si la MGP venait à disparaître ? La réponse est non. La MGP crée-t-elle

une taxe nouvelle ? Pèse-t-elle sur notre finance locale en termes de préemption par l'impôt ? La réponse, encore une fois, est non.

Mes chers collègues, sans doute faut-il convenir que le constat que nous faisons tous peu ou prou sur les insuffisances de la MGP doit nous amener à nous interroger et interroger le futur législateur, celui de 2017, sur la nécessaire évolution de la métropole du Grand Paris. Je dis bien évolution et non disparition car je suis convaincu de l'utilité métropolitaine, en tout cas, d'une instance métropolitaine. Nous étions les seuls en Europe à ne pas avoir intégré le fait métropolitain. C'était quelque chose qui pesait sur notre capacité à intervenir sur la scène internationale.

De façon institutionnelle ou informelle, toutes les capitales ont depuis longtemps acté ce type d'organisation. Comment la capitale de la France pourrait-elle lutter à armes égales avec les grandes métropoles mondiales si nous refusons de nous inscrire nous aussi dans la même lisibilité au plan international ? La métropole, de ce point de vue, est la nouvelle norme, quoi qu'en disent ceux qui oublient que le développement économique est une compétition. La MGP doit donc nous permettre de créer les conditions optimales de rayonnement, d'attractivité afin de favoriser l'investissement et donc, la création d'emploi, la création de richesse et par conséquent, la mise en pratique de politiques de solidarité entre les territoires de la MGP. Solidarité que nous pourrions élaborer parce que nous aurons créé la richesse et non l'inverse.

Vous l'avez compris, je ne suis pas de ceux qui veulent jeter le bébé avec l'eau du bain. Je crois qu'il faut y réfléchir et il faut avoir du recul sur l'existence de la métropole. Pour le budget lui-même, je constate qu'il donne satisfaction et qu'il respecte les principes que nous avons tous ensemble posés : la neutralité budgétaire avec les attributions de compensation, la modestie des moyens de fonctionnement notamment avec une administration de mission composée de moins de 30 personnes et enfin le soutien aux villes et aux collectivités territoriales avec le fonds d'investissement métropolitain. C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, qu'au nom du groupe, je soutiens le budget présenté par notre collègue Gilles Carrez.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Pour le groupe UDI, M. le président Gauducheau.

M. GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur le Président. Mes chères collègues, en tout premier lieu, après avoir entendu l'intervention d'Eric Césari, sur la première partie, sur les fondements et la légitimité de la métropole du Grand Paris, je ne peux, au nom du groupe UDI, que m'associer à ces propos empreints de grande sagesse.

En ce qui concerne le vote du budget 2016, il est en effet symbolique, il est l'une des premières décisions fortes qui vont faire entrer notre établissement dans l'action. Malgré des contours encore incertains et un contexte fiscal et financier fragile, la MGP, quoi qu'on en dise, est désormais lancée. Pour 2016, le budget métropolitain, ce sont trois axes clairement identifiables. En premier lieu, avec un budget de 3,4 Md€, la MGP s'impose comme un nouvel échelon institutionnel de solidarité territoriale. La MGP devient un pôle essentiel en matière de recettes en percevant la majeure partie des impôts économiques sur un des territoires les plus riches d'Europe. Le reversement de la fiscalité aux communes EPT, s'élève à plus de 3,3 Md€, soit 97 % du budget total de la MGP. Un tel dispositif de reversement, certes complexe mais conforme à la loi, a le mérite d'apaiser la crainte légitime d'un affaiblissement des moyens des territoires et des communes. Il est aussi une réponse concrète à la demande forte d'assurer une neutralité financière, principe sur lequel nous devons être particulièrement vigilants au cours des prochains exercices budgétaires. Revenons un instant sur la question de la CVAE. Il nous a été annoncé il y a quelque semaine une diminution du produit de cet impôt de l'ordre de 0,9 % sur le territoire métropolitain. Or, le rapport du conseil régional sur le projet de budget 2016 annonce une augmentation de produits de CVAE de 0,7 % à l'échelle du territoire régional. Entre temps, nous avons eu écho, vous l'avez signalé, d'une sous-estimation du produit de la CVAE de l'ordre de 10 M€. Il semble qu'il y ait là des chiffres à préciser et il nous paraît nécessaire, Monsieur le Président, d'être particulièrement vigilants dans les semaines qui viennent, sur ce point. En effet, ce produit supplémentaire pourrait peut-être venir abonder le reversement aux communes et territoires plutôt que de rejoindre le fond d'investissement.

En second lieu, la métropole devient aussi un acteur opérationnel puisqu'elle se dote d'une capacité d'investissement réelle même si elle est encore modeste à l'échelle d'un territoire de 7 millions d'habitants. La création d'un fonds d'investissement doté de 55 M€ et peut-être de 65 M€, financé par l'épargne dégagée dans ce premier budget métropolitain sera orientée vers les deux compétences majeures de la MGP : le développement économique et le développement

durable. Sur ces deux compétences essentielles, les crédits inscrits en investissement nous permettront d'agir rapidement et concrètement en direction des territoires. C'est une chose fondamentale puisque cela sera une façon rapide de montrer aux populations concernées que la métropole du Grand Paris a une véritable utilité. Sur la méthode, le groupe UDI-UC défend toujours l'idée de la mise en place d'un comité d'étude et de sélection chargé d'élaborer, sur des bases équitables et objectives, les propositions qui seront soumises à l'Assemblée métropolitaine dans ces domaines. Nous comptons pour cela sur le travail minutieux des équipes de la MGP et sur les propositions à venir des commissions thématiques.

Enfin, concernant la partie fonctionnement, le bureau a fait le choix de limiter, pour cette première année, les dépenses courantes de la métropole à 7 M€, soit une très faible part du budget total, 0,21 %. Notre groupe partage ce choix.

Nous relevons trois points essentiels sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Tout d'abord, il y a le plafonnement des indemnités des élus à 1,98 M€, pour la limitation à 80 % du plafond légal pour les membres du bureau et 90 % pour les conseillers. C'est un effort important concédé par les élus métropolitains qui, je l'espère, sera salué comme il se doit. À ce titre, en fonction du montant réel des indemnités versées, des crédits seront consacrés au fonctionnement des groupes politiques en 2016 pour apporter des moyens indispensables à la vie démocratique de notre assemblée. Nous nous en réjouissons.

Ensuite, il faut saluer les efforts pour contenir les dépenses courantes, ressources humaines, ce qui n'est pas incompatible avec la mise en place d'une administration de qualité. La MGP est un jeune établissement qui, sur ce plan, aura la tâche de démontrer toutes les possibilités de gestion publique moderne, soucieuse du bon usage de l'argent public. Enfin, nous avons bien noté l'inscription d'une ligne budgétaire consacrée aux actions de communication de la MGP. Elle répond à l'une des attentes formulées par notre groupe lors du débat d'orientations budgétaires.

En conclusion, Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à remercier les collaborateurs du président Ollier pour le travail accompli en si peu de temps et en effectifs réduits. Nous avons tout à faire ou presque. Nous avons à inventer le Grand Paris de demain, celui qui fera rayonner la région capitale en Europe et dans le monde. Ce budget 2016 est une première étape décisive en ce sens. Pour toutes ces raisons et sous réserve des précisions et interrogations dont je me

suis fait l'écho, les élus du groupe UDI-UC voteront favorablement ce premier projet budget métropolitain. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président

Vous constatez qu'à la suite des propositions que vous avez faites, nous allons dans le bon sens. C'est l'observatoire financier que l'équipe de Gilles Carrez et Jean-Yves Le Bouillonnet va mettre en place. J'en profite pour parler des indemnités parce que cela n'a pas été détaillé tout à l'heure.

Je rends hommage, très sincèrement parce que nous savons le problème des efforts faits par des élus qui n'ont pas d'emploi par ailleurs, qui ont des difficultés eux aussi, aux présidents de groupe d'avoir été compréhensifs et d'avoir accepté que nous ne prenions pas, dès le départ, d'abord, nos indemnités. Nous aurions pu voter, dès janvier, les indemnités. Nous faisons en sorte qu'elles ne soient effectives qu'à partir du 1^{er} août. C'est déjà un effort dont je vous suis personnellement infiniment reconnaissant. Je vous en remercie car tous les groupes l'ont accepté. C'est pour faire la démonstration à l'opinion publique et aux commentateurs que nous sommes là pour travailler et seulement pour travailler mais il faut qu'à un moment donné, ceux qui travaillent puissent aussi être indemnisés.

Vous avez fait un autre effort qui est d'accepter que les indemnités ne soient que de 80 % du total que l'on pourrait percevoir. Nous avons demandé que pour les conseillers métropolitains qui ne sont pas au bureau, ce soit à 90 % parce que ce serait profondément injuste pour eux. Globalement, cela représente 80 % de la totalité de l'enveloppe et je vous en suis infiniment reconnaissant. Tout ceci est constructif, quel que soit le groupe, cela veut dire c'est l'intérêt général qui prime, qu'il n'y a pas de considération politicienne et que les populations dont nous devons nous occuper pourront ainsi avoir encore plus confiance dans les décisions que nous prendrons. Cela a été un travail important, il y a eu des discussions très fortes et il y a eu un consensus qui s'est établi, je vous en remercie encore.

Maintenant, c'est monsieur Bargeton qui va parler pour le groupe Socialiste. Ensuite, c'est M. Herbillon pour Les Républicains, puis M. Calmejane. Mme Premel aura la parole pour le groupe Front de Gauche. Monsieur Bargeton, vous avez la parole.

M. BARGETON.- Merci, Monsieur le Président. Ce premier budget de la métropole fait le choix de l'investissement et c'est une bonne décision. Ce fonds rendra tangible l'action de la métropole du Grand Paris dans le sens d'investissements utiles socialement, écologiquement, et économiquement, ce dont nous avons tous besoin. Ce choix emporte un certain nombre de conséquences. La première question qui se posera c'est la question évidemment de l'endettement éventuel de notre structure. Si l'endettement est légitime pour financer les équipements structurants, notamment en matière de développement économique ou d'énergie, il faudra effectivement que nous nous fixions des règles financières communes, en particulier dans le pacte financier et fiscal qui devra établir un certain nombre de ratios et de fonctionnements en commun.

La deuxième conséquence que cela emporte et cela a été souligné, est d'être sobre dans le fonctionnement, c'est-à-dire aller dans le sens de la mutualisation. Cette métropole doit s'appuyer sur les administrations existantes et c'est pourquoi aussi Paris a voté un certain nombre de conventions, notamment en matière comptable et informatique pour que nous puissions utiliser des fonctions support existantes et ne pas avoir à les développer. Cela nous permettra de consacrer l'essentiel de nos moyens à l'investissement directement utile aux habitants de la métropole.

La troisième conséquence, c'est évidemment d'être attentifs à un certain nombre de sujets, les sujets nationaux notamment, les évolutions de la péréquation nationale, mais aussi la réforme de la DGF. Toutes ces évolutions doivent être cohérentes avec l'architecture de la métropole, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas entraver son action d'investissement mais au contraire, l'accompagner.

Autre sujet d'attention, cela a été également souvent évoqué, c'est la CVAE. Il est vrai que c'est une recette fiscale qui est fluctuante. Je crois que nous avons, les uns et les autres, dans nos collectivités, souvent demandé des explications aux services fiscaux, aux services de l'État pour comprendre ces évolutions de CVAE. Je pense que nous avons maintenant ensemble un poids suffisant pour demander quels sont les comportements d'optimisation ou de décalage dans les entreprises qui expliquent ces fortes fluctuations de CVAE d'une année sur l'autre.

Enfin, je rappelle qu'il existe aussi la taxe sur les surfaces commerciales qui est la seule taxe sur laquelle notre institution dispose d'un pouvoir de taux et qu'elle doit faire l'objet d'une étude en cours de cette année. Cette étude devra bien sûr concilier la nécessaire attractivité de notre territoire et la justice. C'est en ce sens, parce que ce budget prépare les investissements d'avenir pour notre métropole, que notre groupe le soutiendra et le votera. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur Bargeton. Mme Baratti-Elbaz achèvera pour le groupe Socialistes. Toujours pour le groupe Les Républicains, M. Herbillon.

M. HERBILLON.- Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre ce budget qui nous est présenté pour la première fois, nous devons être convaincus de la responsabilité collective qui est la nôtre au regard des attentes de nos concitoyens et nous devons véritablement veiller à ce que la métropole soit porteuse de projets concrets pour tous les habitants de nos 131 communes. Il est très important que notre métropole s'incarne dans des projets concrets, identifiables pour nos concitoyens et qui permettent d'améliorer leur vie quotidienne. Cela va être le cas avec le fond d'investissement de 55 M€ qui va permettre de commencer à financer des projets concrets d'infrastructures au service de nos concitoyens. Je crois très important que notre métropole soit porteuse de rayonnement, d'attractivité, et donc, d'investissement, de croissance économique et d'emploi. Cela peut être évidemment le cas avec le tourisme, délégation que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, puisque je rappelle que Paris est la première destination touristique mondiale. Nous devons nous appuyer sur cet atout pour renforcer et faciliter la construction de l'image, sur le plan de l'attractivité, de toute la métropole à partir de cet atout que représente Paris.

Ceci s'inscrit évidemment dans le cadre de projets très importants que vous connaissez tous et que nous soutenons. Je veux parler de la candidature de la ville de Paris et, au-delà de la ville de Paris, de la MGP pour les Jeux Olympiques de 2024. Il y a évidemment aussi le projet de l'Exposition Universelle de 2025. Il faut absolument que nous renforçons l'atout international formidable de la ville de Paris pour ces candidatures avec la MGP. C'est ce qui permettra de construire cette image qui est aujourd'hui naissante.

Je veux évoquer aussi, vous le permettrez à l'élu Val-de-Marnais que je suis, la cité de la gastronomie à Rungis parce que c'est aussi un projet formidable à partir du premier marché d'intérêt national que représente Rungis qui est le plus grand marché de produits frais au monde. Cette cité de la gastronomie, avec le fait que la gastronomie française est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, est aussi un projet très porteur, encore une fois d'attractivité, d'image touristique, mais aussi de croissance économique et d'emploi.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, si vous le permettez, en évoquant un projet qui pourrait permettre aussi d'identifier notre métropole du Grand Paris et qui s'inscrit aussi dans les projets des Jeux Olympiques et de l'Exposition Universelle que j'évoquais. Nous sommes la seule métropole au monde à ne pas disposer d'un système de transport public fluvial alors même que nous bénéficions de deux fleuves emblématiques, notamment de l'Ile-de-France : la Seine et la Marne. Ce projet existait auparavant dans l'entre-deux-guerres avec la compagnie des Bateaux Parisiens qui allaient de Suresnes à Maisons-Alfort et qui hélas, s'est arrêtée en 1934. Il faut absolument qu'en liaison avec la région Ile-de-France et avec le syndicat des transports d'Ile-de-France, nous saisissons ce projet pour permettre qu'il y ait un système de transport public fluvial sur la Seine et la Marne de Maisons-Alfort à Suresnes en s'arrêtant dans Paris et rattaché avec toute la modalité des transports, c'est-à-dire rattaché au Vélib, au métro, au RER, à Autolib. Je sais que la maire de Paris, Anne Hidalgo est favorable à ce projet qui pourrait d'ailleurs être assorti d'un système de bateaux taxis sur la Seine et la Marne. Voilà un projet, Monsieur le Président, qui permettra d'identifier aussi notre métropole, un projet concret qui aurait des conséquences bénéfiques à la fois pour le tourisme, mais aussi pour le transport de nos concitoyens en complément des systèmes de transport actuel. C'est la raison pour laquelle je voulais évoquer ce projet qui permettrait d'identifier notre métropole et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Nous chronométrons. Les intervenants qui interviendront après auront chacun deux minutes pour s'exprimer. Mme Prémel pour le groupe Front de Gauche pour sept minutes.

Mme PREMEL.- Merci, Monsieur le Président. Lors de ce débat budgétaire qui a animé nos dernières réunions, le DOB au dernier conseil métropolitain, le dernier bureau, la commission

des finances, nombre d'entre nous issus des différentes formations politiques avons mis en avant non plus les seules difficultés financières des communes, mais les situations inextricables dans lesquelles elles se retrouvent de plus en plus nombreuses ainsi que des territoires à peine nés par ailleurs. Des rumeurs se sont faites jour à propos d'une bonne surprise en 2017 : l'arrêt de la baisse des dotations, rumeur démentie par le ministère, propos plus ambigus d'André Laignel, vice-président des Maires de France. En tout cas, notre groupe propose à nouveau que la métropole porte la proposition de réaffecter aux collectivités une partie des milliards d'aide et de subventions versées sans contrôle aux entreprises dans le cadre du pacte de relance.

Aujourd'hui, l'emploi est au point mort et alors que nous pourrions être un moteur fort de la relance et de la croissance économique, cette politique de rigueur, au contraire, génère plus de chômage. Après 12 000 emplois perdus dans le BTP en 2015, nous allons en perdre 8 000 en 2016. Le débat porte aujourd'hui essentiellement sur l'utilisation de 55 M€ et notre groupe affirme à nouveau que l'engagement de la métropole sur la réduction des inégalités doit être lisible et affirmé. Nous aurions souhaité, dès cette année, construire le pacte financier et fiscal entre la métropole et les territoires, permettant dès 2016, le versement de dotations solidarité dont nous sommes privés. Cette mesure symbolise concrètement la volonté de la MGP de rééquilibrer les disparités entre territoires riches et ceux qui le sont moins, voire beaucoup moins, thème qui nous habite depuis la création du syndicat Paris Métropole.

J'entends Gilles Carrez et vous-mêmes, Monsieur le Président, nous proposer un observatoire dressant l'état des lieux des finances des territoires de la métropole et donc, l'état des lieux des inégalités et des difficultés financières des territoires. Vous nous proposez que cet observatoire soit une étape préalable à toute instauration d'une dotation de solidarité. Ce travail d'analyse est indispensable mais il va être au croisement de beaucoup d'autres critères. Sans lâcher cette nécessité de création d'un observatoire, je réaffirme au nom de notre groupe, la demande d'avoir, dès 2017, l'instauration d'une dotation de solidarité ou d'un mécanisme d'aide aux territoires à travers la mise en place d'un pacte fiscal et financier. S'il est donc difficile de mettre en place ce pacte, il est encore plus nécessaire pour voter le budget que les affectations financières du fonds d'investissement métropolitain soient fléchées vers des accompagnements de projets dans des communes et territoires souffrant de déséquilibres sociaux ou territoriaux et dont l'aide permettrait de commencer de redresser cette situation.

Dans la note que vous adressez, Monsieur le Président, vous proposez que ce fonds de 55 M€ soient en premier lieu consacré aux deux compétences de la métropole dédiées en 2016 : développement durable et développement économique. Nous avons proposé, au moment du DOB, qu'une grosse partie, de l'ordre de 70 % de ce budget soit consacrée à une aide aux maires bâtisseurs et fléchée vers des villes qui ont de faibles ressources et des habitants au faible niveau de revenus par rapport la moyenne métropolitaine. J'entends l'argument de l'impossibilité de l'aide au logement au sens strict qui sera la compétence métropolitaine seulement en 2017, mais il est tout à fait possible de flécher ces aides aux maires bâtisseurs dans le cadre du développement durable et de l'aide à la réhabilitation, à l'isolation, sur de nombreux projets en cours ou à venir et qui ont du mal à sortir, faute de financement et de ressources propres. Toujours dans cette note, il nous est proposé qu'une partie de ces fonds soit versée aux communes et aux territoires dans le cadre de l'intérêt métropolitain après décision du bureau. Il nous semble que la réflexion sur l'aide aux communes et aux territoires pour rééquilibrer les déficits importants de développement d'une commune à l'autre, n'est pas plus complexe à mener que la réflexion sur l'intérêt métropolitain. Nous avons apporté un amendement en ce sens et saluons votre volonté d'écoute et de prise en compte des divers sensibilités puisque ce critère de réduction des équilibres territoriaux et sociaux figure maintenant dans l'affectation des 55 M€ du budget 2016.

De façon plus générale et certainement plus consensuelle, nous avons convenu que la crise du logement en métropole était un grave handicap au développement et au rayonnement international du Grand Paris. Les familles avec les jeunes enfants partent dans des métropoles régionales car la qualité de vie y est meilleure et qu'au premier plan, il y a la cherté des loyers due à la rareté en Ile-de-France. Conjuguer aides aux maires bâtisseurs et rééquilibrage territorial dans l'innovation et le développement durable ne s'oppose pas au rayonnement métropolitain. Nous souhaitons que ce budget en porte la marque et pour cela, nous le voterons.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci Madame Prémel. Je vous demande de respecter le temps de parole parce que nous avons des problèmes d'emploi du temps. Nous avons tenu compte de vos remarques. Ce sont des remarques qui ont été faite aussi par des responsables de la droite, M. Berger en a fait dans ce sens-là d'ailleurs, d'autres aussi et avec le président Carrez, nous sommes tout à fait

d'accord pour qu'une partie du fonds puisse être identifiée pour aider les territoires qui, par des manques de ressources ou d'investissements en auraient besoin. Là aussi, il faut qu'une mécanique se mette en place. Nous allons voter le budget dans cet esprit aujourd'hui et après, la commission des finances aura à préparer la mise en place de ces aides.

Je vais terminer avec les groupes parce qu'ensuite, chacun aura deux minutes pour intervenir et il y a un amendement de M. Berger qu'il faut étudier à la fin des groupes. M. Calmejane dans les cinq minutes qu'il reste pour Les Républicains. Les autres intervenants des Républicains interviendront après l'amendement pour disperser les interventions.

M. CALMEJANE.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, chers collègues, la loi NOTRe du 7 août 2015 a imposé à nos collectivités de nouvelles structures : les EPT et la MGP. Dans sa dernière version, le Code général des collectivités territoriales, éditions Dalloz, fait 3 500 pages. Qui, dans cette salle, l'a lu intégralement ? Pas moi, je l'avoue. Content ou pas content, la loi s'impose à tous et à toutes depuis le 1^{er} janvier 2016. Nous sommes tous intégrés à la MGP. Je voudrais remercier ce matin tous mes collègues qui ont participé activement à la préparation de ce premier budget, M. le président tout d'abord, M. Gilles Carrez vice-président délégué aux finances, mes collègues de la commission des finances et tous ceux qui ont apporté des contributions. Construire un budget dans nos collectivités est de plus en plus difficile. L'État a fait le choix de nous imposer des mesures de restrictions budgétaires sans tenir compte des besoins de nos communes et territoires. En 32 ans, nos communes ont connu trois périodes : 15 ans sans compétences et sans moyens, 15 ans avec des compétences et des moyens, et depuis deux ans, beaucoup plus de compétences et beaucoup moins de moyens. Pour l'instant, notre métropole du Grand Paris fonctionne avec peu de moyens mais elle a rendu aux villes en février les attributions de compensation provisoire de 2016, 3,36 Md€. Les dotations d'équilibre entre les EPT et la métropole ont été aussi notifiées : 922 M€. Il reste, dans notre budget, le fonds d'investissement métropolitain de l'ordre de 55 M€ et plus si bonne nouvelle, soit, je le rappelle, moins de 8 € par habitant. J'ai bien noté la prudence et le raisonnement de M. le président sur les usages éventuels de ce fonds pour de l'investissement après présentation et validation par le bureau. Des projets, nous en avons certainement tous les uns et les autres. Sont-ils prêts pour les prochains mois ? Je l'ignore. Sont-ils d'intérêt métropolitain ? C'est encore plus difficile à définir. Nous devons tous travailler pour définir cette notion large, mais vague, de

l'intérêt métropolitain. Pour la définir, en plus du séminaire proposé par M. le président le 23 mai sur Inventons la métropole, je vous propose, mes chers collègues, de devenir découvrir la vie, les réalisations, les problèmes, les réussites et les difficultés de nos communes respectives.

J'ai gardé depuis mon adolescence un esprit de curiosité sur tous les sujets. Madame la Maire de Paris, j'adore me perdre dans votre ville. Je vous invite donc à venir par les transports en commun, découvrir nos villes. Plus sérieusement, je vous recommande de venir dans nos villes avant de prendre des décisions budgétaires simplement sur dossier.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous adresser au nom de mes collègues Républicains, mais aussi de mon EPT Grand Paris Grand Est de Seine-Saint-Denis qui voteront ce budget. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci Monsieur Calmejane. Ce que vous avez dit correspond à la volonté de Gilles Carrez et de l'équipe des finances pour justement trouver les critères adaptés pour utiliser les fonds d'investissement. Nous ne pouvons pas mettre la charrue avant bœufs, je vous remercie de l'avoir compris.

Pour terminer les groupes, deux personnes doivent encore intervenir : Madame Baratti-Elbaz pour épuiser le temps du groupe Socialistes et M. Dousset au nom des non-inscrits. Après, nous aborderons l'amendement de M. Berger.

Mme BARATTI-ELBAZ.- Merci, Monsieur le Président. Nous nous satisfaisons que l'ordre du jour de cette séance nous permette de nous prononcer sur le budget. Il y a effectivement urgence à l'adopter puisque voter un budget, c'est matérialiser concrètement qu'une collectivité existe. Or pour nous, cette métropole existe. Il nous faut aujourd'hui continuer à la mettre en mouvement et la rendre visible et surtout utile aux sept millions de métropolitains. Pour cela, le budget est un acte fondateur sur lequel nous sommes heureux de pouvoir délibérer aujourd'hui. Ce budget doit aussi envoyer des messages clairs, certains ont été exprimés avant moi dans ce débat et d'autres ont déjà pu s'exprimer lors du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu lors de la séance précédente.

Je tiens à renouveler ici notre volonté forte que ce budget prévoie un investissement important. C'est le cas aujourd'hui dans les documents que vous nous transmettez et proposez à notre vote.

Il faut effectivement que ces investissements permettent de faire émerger des projets métropolitains qui donnent corps à cette métropole, beaucoup plus que des projets relevant du fonctionnement. Si effectivement nous avons un abondement budgétaire de 10 à 13 M€ selon vos chiffres, notre groupe souhaite que la grande partie de cet argent supplémentaire soit elle aussi positionnée et fléchée sur de l'investissement et pas sur du fonctionnement.

Pour nous, sur ce fonds d'investissement, il est important que d'abord, nous l'investissions dans le champ de nos compétences actuelles. Elles sont réelles. Qui va nous faire croire que le développement économique et que le développement durable ne sont pas des enjeux à l'échelle de notre métropole ? Aujourd'hui, nous avons du retard à rattraper par rapport à d'autres métropoles françaises, européennes ou mondiales. Il nous faut très vite mettre en œuvre nos compétences dans ces deux champs. Il nous faut aussi anticiper les compétences qui seront les nôtres en 2017. Nous le redisons aujourd'hui : nous voulons à nouveau que notre métropole soit capable de soutenir les maires bâtisseurs, ceux qui s'engagent à construire des logements, mais aussi des équipements publics qui manquent cruellement encore dans certains de nos territoires. Il nous faut aussi que ce budget nous permette de nous projeter sur les prochaines années et d'engager une réflexion pluriannuelle sur cet investissement.

Nous souhaitons que cet investissement puisse se faire selon des critères très clairs qu'il faut que nous discutions à nouveau ensemble de manière à ce qu'on ne puisse pas nous critiquer et parler de saupoudrage, certains ont déjà soulevé cet écueil. Il faut que ces critères soient établis ensemble et connus de tous de manière, pour nous, à ce qu'effectivement, il s'agisse bien de réduire ces inégalités territoriales qui sont aujourd'hui encore inacceptables mais aussi de construire des projets durables, cela a été également souligné par certains.

Enfin, comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, pour nous il est important aussi d'imaginer des dispositifs qui permettront d'associer largement les habitants de la métropole aux décisions que nous prendrons. Je souligne à nouveau ici la nécessité que nous puissions travailler en étroite collaboration avec le CODEV qui doit être aussi une source de proposition pour notre budget et son utilisation. Nous devons à nouveau imaginer d'autres moyens d'associer les métropolitains aux décisions de notre métropole, en particulier à l'utilisation de son budget. Vous le voyez, nous allons voter ce budget, mais il reste encore des

débats à poursuivre, à mener ensemble. Nous serons particulièrement vigilants sur ces différents points, vous pouvez compter sur les élus de notre groupe. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci Madame la Présidente. Ne vous inquiétez, pas nous aurons les débats. Nous les avons déjà eus et au passage, je remercie les élus qui viennent régulièrement à la métropole pour travailler, soit dans les commissions, soit dans les délégations pour justement préparer ces décisions qui vont être prises. Beaucoup de monde vient, cela me touche beaucoup et cela rend les locaux de la préfiguration très agréables.

M. Dousset pour intervenir au nom des non-inscrits et pour les groupes, s'en sera terminé. Ceux qui doivent intervenir au nom des Républicains interviendront après que M. Berger ait présenté son amendement.

M. DOUSSET.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, juste quelques messages très simples. Le versement circulaire financier que nous expliquait particulièrement bien Gilles Carrez est quand même au désavantage des 130 maires ici présents mais les budgets sont difficiles pour la métropole, pour les territoires, pour nos collectivités. Nous votons nos budgets en ce moment, c'est une année charnière extrêmement difficile, il faut le rappeler. Tout baigne dans le bonheur, mais quand même, les réalités sont là et ce n'est pas très évident.

Quant au plan énergie climat métropolitain, il serait intéressant aussi qu'il puisse être en cohérence avec la région Ile-de-France qui elle aussi, a délibéré sur ces sujets. Nous pourrions y travailler ensemble. Je crois qu'in serait intéressant de pouvoir réfléchir à des projets concrets. D'ailleurs, dans les 55 M€ que nous proposons, peut-être plus, il est vrai que cela peut paraître très faible par rapport au 3,4 Md€ mais là encore, la région Ile-de-France a voté pour 100 quartiers innovants et écologiques. Nous pourrions très bien faire cela aussi en collaboration et travailler sur des projets communs. Je crois que ce n'est pas interdit pour que vraiment, il y ait une vraie visibilité pour nos habitants. C'est l'objectif premier, d'être compris par nos citoyens, de savoir ce que nous faisons vraiment et que cela apporte un plus à notre grande région, notre métropole. En tout cas, bien sûr, les non-inscrits voteront le budget.

M. le Président.- Merci Monsieur Dousset. Je vous rassure, là aussi, la région a des documents prescriptifs. Le SRCAE doit être publié quand elle l'aura mis sur pied, faut-il qu'elle le fasse et elle

n'est en place que depuis trois mois à peine. Dès que la région aura fait son schéma, nous nous inscrirons dans ce schéma et nous travaillerons bien sûr la main dans la main pour concourir au même résultat, je l'espère. C'est ce que nous voulons faire.

Nous en terminons ici avec les groupes et comme il y a un amendement que M. Berger a déposé qui doit vous être distribué maintenant, je propose qu'il défende son amendement. Le président Carrez répondra et ceux qui devaient intervenir interviendront parce que le débat est le même, selon les mêmes principes, la discussion continue.

M. BERGER.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je regrette que l'amendement n'ait pas pu être distribué auparavant et envoyé à tous nos collègues mais sans doute que lorsque nous aurons un règlement intérieur, ce type de chose ne se produira plus.

Je voudrais d'abord remercier les cosignataires de l'amendement parce que le budget est un sujet éminemment technique et nous sommes tous charmés par la qualité des présentations de notre vice-président Gilles Carrez mais c'est aussi un sujet politique. Cela a été rappelé par beaucoup de nos collègues : nos communes connaissent aujourd'hui des difficultés sans précédent pour boucler les budgets. Je ne parle même pas des territoires qui, étant eux-mêmes en difficulté, sont parfois obligés de faire appel à la solidarité des communes pour boucler.

Gilles Carrez a dit tout à l'heure que la neutralité budgétaire était assurée et en même temps, il a reconnu ce que je dis depuis un petit moment maintenant, que nous perdons la DCPS et que pour les ex-communes EPCI, c'est une perte qui n'est en rien comblée par le budget que vous nous présentez. La métropole existe déjà, c'est la région Ile-de-France et ses 12 millions d'habitants mais en attendant que le bon sens l'emporte et que la fusion entre la métropole et la région se fasse, il y a la loi et nous devons l'appliquer. Pourquoi, mes chers collègues, n'appliquerions-nous pas les points de la loi qui, même s'ils sont rares, sont en faveur des communes et des territoires ?

Il y a parmi eux l'instauration du pacte financier et fiscal. Je prends acte aujourd'hui qu'à la demande de beaucoup d'entre nous, la position de l'exécutif évolue et que nous avons aujourd'hui enregistré le fait que ce pacte serait mis en place avant la fin du moins de juin comme l'article L. 5219-11 le prévoit explicitement. En revanche, je m'étonne, puisque vous en

êtes maintenant d'accord, Président, que le projet de budget ne prévoise rien en ce qui concerne la dotation de solidarité, et ne prévoise rien en matière de SIT.

Par ailleurs, il y a un autre problème qui est que vous nous avez annoncé maintenant qu'il y aurait un surplus de CVAE. Or, la loi prévoit également explicitement qu'il y ait un partage de ce surplus et qu'entre 10 et 50 % de ce surplus soit reversé aux collectivités qui sont le plus en difficulté, en l'occurrence les communes et les territoires. Là non plus, nous ne voyons rien apparaître en ce qui concerne ce partage de surplus de CVAE. Où est vraiment le saupoudrage ? Le saupoudrage serait de faire bénéficier des projets d'investissements qui existent déjà, qui sont prêts alors que les communes et les territoires n'arrivent pas à boucler leurs budgets. Il y a, à l'évidence, un effet d'aubaine qu'il convient d'éviter.

Où est la prudence, Président, alors que votre administration et nos collègues annoncent déjà que l'année prochaine, nous aurons une terrible difficulté à boucler un budget métropolitain ?

Pour ces raisons, je demande simplement à ce que la prudence l'emporte et que tout ne soit pas brûlé en investissements cette année mais qu'une partie raisonnable soit placée en fonctionnement pour aider les communes et les territoires d'une part et pour assurer l'avenir de cette institution qui malgré tout, existe de par la loi pour l'instant et qui s'appelle la métropole.

M. le Président.- Merci, Monsieur Berger. Pour l'instant, je passe la parole à M. Carrez pour vous répondre.

M. CARREZ.- Quelques éléments de réponse sur question du partage du solde de ce premier budget entre des dispositifs de fonctionnement à partir de mécanismes automatiques comme cela existe au plan national avec le fonds de péréquation, comme cela existe au plan régional depuis 20 ans avec le FSRIF, comme cela peut exister dans telle ou telle communauté d'agglomérations, ex-communauté d'agglomérations avec les dotations de solidarité communautaire et puis, à l'inverse, l'affectation à un fonds d'investissement. Avec un certain nombre de collègues, c'est vrai, je plaide depuis le début pour l'affectation à un fonds d'investissement, en tout cas sur cette première année. Pourquoi ? D'abord, il faut bien voir que notre budget de 3,4 Md€ est un budget à 98,5 % de fonctionnement. L'essentiel de la recette est rendue aux territoires. Dans le cadre de ce budget de fonctionnement, jouent dès 2016, des mécanismes de solidarité et de mutualisation. Je les ai évoqués rapidement tout à l'heure. Il y a

tout d'abord la prise en charge par la métropole des diminutions de dotation de compensation par salaire. Cela concerne, c'est vrai, essentiellement les ex-communes isolées, mais cela représente 17 M€. D'autre part, il y a le mécanisme propre à la CVAE puisque les évolutions de CVAE sont différentes selon les communes, selon les territoires et donc, il y a une mutualisation entre des secteurs où malheureusement, nous pouvons constater une diminution de CVAE entre 2015 et 2016 et des secteurs où au contraire, il y a une augmentation. Dans ce budget de fonctionnement lui-même, il y a des éléments de mutualisation et de solidarité.

Ensuite, il y a la question de l'investissement. Pourquoi le choix de l'investissement ? C'est vrai que la loi a mis en priorité l'affectation à l'investissement du surplus lié à la seule CVAE. Cela s'appelle, M. Berge l'a bien dit, la dotation de soutien à l'investissement territorial. Il y a une fraction qui peut aller jusqu'à 50 % qui doit aller au soutien de l'investissement. Nous avons bien vu cette préoccupation chez le législateur. Dans première année 2016, nous sommes confrontés à des incertitudes qui font que mettre en place, même de façon modeste puisque ce seraient une trentaine de millions d'euros, ce qui représenterait moins de 4 € par habitant, des mécanismes automatiques de soutien à partir de critères à définir à travers cette dotation de solidarité communautaire. Cela risquerait de poser un problème parce que nous avons les plus grandes incertitudes sur la fraction dotation de nos ressources. Même les 147 M€ de 2016 de dotations d'intercommunalités ne sont toujours pas validés. Nous n'avons toujours pas obtenu la validation par le ministère de l'intérieur de ce montant. Par ailleurs, a été votée une réforme de la DGF dont nous avons réussi à obtenir qu'elle ne s'applique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 mais cette réforme de la DGF, si jamais elle devait s'appliquer en 2017, conduirait immédiatement à une baisse de dotation pour la MGP de l'ordre de 80 M€. Nous passons dans le rouge immédiatement. Dans de telles incertitudes, il ne me paraît pas raisonnable de mettre en place des mécanismes automatiques relevant de la section de fonctionnement.

J'ai noté beaucoup de convergences entre nous. Ce fonds de soutien à l'investissement, il faut qu'il soit au croisement de deux préoccupations. La première est une visibilité métropolitaine, c'est la première année, il faut bien montrer que la métropole a une valeur ajoutée et la seconde, ce sont les solidarités territoriales. Il faut que le soutien à l'investissement aille en priorité sur des territoires dont les capacités d'investissement sont réduites du fait qu'ils ont moins de ressources que d'autres. Avec notre collègue Le Bouillonnet, nous allons

immédiatement lancer le travail que vous avez souhaité lancer à juste titre au niveau de la commission des finances qui est d'inventaire. Ce n'est pas un travail très long mais il faut que nous fassions cet inventaire précis des disparités de ressources territoriales. À ce moment, nous aurons une vision claire des capacités d'investissement des différents territoires et nous pourrons, en connaissance de cause, privilégier tel ou tel investissement.

Encore un mot. Du fait que nous soyons en pleine incertitude sur 2017 et les années ultérieures, à la commission des finances, je parle toujours sous le contrôle de Jean-Yves Le Bouillonnet, nous avons tous été, me semble-t-il, d'accord pour que nous n'utilisions pas la totalité en 2016, que nous y allions progressivement. En quelque sorte, nous rejoignons un peu la préoccupation de M. Berger parce que nous allons créer, au sein de ce fonds d'investissement, une sorte de provision qui permettra d'y voir clair et de mettre en place, avec le temps de réflexion nécessaire, des mécanismes de solidarité plus automatiques qui pourront jouer dès 2017 quand nous y verrons clair. Ce que je crains, c'est que dès lors que vous mettez en place des mécanismes de solidarité avec des critères automatiques, ce n'est plus réversible. Si l'an prochain, nous nous trouvons malheureusement dans le rouge pour des raisons de réformes nationales ou parce que, tout simplement nous aurions de très mauvais résultats sur la CVAE, ce que je ne crois pas mais nous ne pouvons pas exclure l'hypothèse, nous serions piégés par des décisions qui ont été prématurées.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président. Je soutiens à fond cette position de prudence et cet exposé technique. Je comprends tout à fait les préoccupations de M. Berger, je les partage d'ailleurs. Dans la note de préparation, nous avons bien expliqué que nous étions prêts à faire en sorte que pour l'investissement, pour les raisons que nous avons expliquées, soit un manque de recettes, soit un manque d'investissement public, nous étions d'accord pour que ce fonds soit utile aux territoires qui en auraient besoin. Il n'y a pas de soucis là dessus. Le problème est que nous ne pouvons pas décider cela sans avoir mis en place des mécanismes de redistribution. En neuf semaines, nous n'avons pas eu le temps de faire tout cela.

Je crois que la prudence du président Carrez est à suivre et je pense que les intentions étant satisfaites par l'attribution que nous voulons faire dans ce fonds, ces attributions se feront après que la conférence des présidents de territoire qui aura lieu le 2 mai aura permis d'engager l'état des lieux, le constat qui nous permettra de travailler sur des chiffres réels. Nous n'avons aucune

vision pour l'instant, des différences qui existent entre les territoires. Si je commence à parler de notre pôle, je vois M. Dupuy en face de moi, nous en avons pour des heures parce que nous avons des difficultés majeures. Nous sommes déjà en déficit avant même que notre budget soit voté. Il faut que nous fassions le bilan. Il faut que des mécanismes soient mis en place de manière raisonnable et que pour l'année prochaine, comme le président Carrez l'a dit, nous soyons suffisamment prudents pour garder un peu de réserve. Pour toutes ces raisons, je partage tout à fait ce qui a été dit par Gilles Carrez.

Je suis aussi d'accord, comme le demande M. Berger, pour aider les territoires. Il n'y a pas de soucis, mais pas en fonctionnement car ce serait du saupoudrage et ce serait mettre en place un mécanisme pour lequel la métropole n'a pas été faite. La vocation de la métropole n'est pas d'aider des territoires dans leurs fonctionnements. Ce n'est pas sa vocation, législative en tout cas. Je voulais le dire parce que ce serait mettre en place un nouveau système de redistribution qui est déjà suffisamment compliqué comme cela et qu'il ne faut pas compliquer un peu plus.

Dans le débat, il y a un certain nombre d'intervenants. Respectez les deux minutes s'il vous plaît. Nous sommes dans la souplesse, comme le dit notre secrétaire. M. Goujon à la parole.

M. GOUJON.- Monsieur le Président, je crois que nous pouvons retirer du débat qui vient d'intervenir à l'instant, mais aussi de l'ensemble du débat général sur ce budget, qu'il faut que nous procédions avec de la prudence. C'est un mot qui est revenu à de multiples reprises, sur tous les bancs d'ailleurs. Ce premier budget ne peut être qu'un budget de précaution, étant donné l'aspect novateur de notre collectivité, de ce budget et également, du peu de visibilité que nous avons comme cela a été dit par le vice-président Carrez pour l'avenir, voire pour le présent. De surcroît, et pour répondre à notre collègue Berger dont je peux comprendre les préoccupations pour son territoire, il est évident que de la quasi totalité des crédits servant à des compensations, des allocations, il faut qu'il reste et d'ailleurs, j'en félicite les auteurs de ce budget, des crédits pour l'investissement qui est aussi une des vocations de notre assemblée. C'est une collectivité stratège, incitatrice, coordinatrice qui doit aider les territoires par l'investissement et d'ailleurs, si nous nous plaçons dans le cadre de la réglementation, l'utilisation des surplus doit être l'objet de dotations de soutien à l'investissement territorial, sans compter l'incertitude sur les recettes l'an prochain bien sûr. Je crois que privilégier les

investissements et les actions donnant de la visibilité est vraiment le sens de notre collectivité et du fonds d'investissement métropolitain.

Nous avons quand même, cela a été dit avant moi, deux compétences obligatoires pour l'instant qui sont d'une extrême importance : le développement durable et le développement économique. Nous venons d'avoir un débat sur le développement durable. Nous voyons tout le chemin qu'il reste à parcourir. Quant au développement économique, je n'en parle même pas. J'entends le débat sur les territoires en difficulté qui ne saurait être éludé et qui est une des finalités de la MGP, mais je pense qu'avec un budget déjà aussi modique, encore une fois alors que la quasi totalité des crédits sont consacrés au fonctionnement, dans sa première année budgétaire, notre collectivité n'a pas à être une variable d'ajustement, excusez-moi du terme, voire une roue de secours pour un certain nombre de territoires. Enfin, compte tenu de tout ce que j'ai dit, il est sage que le président et le bureau aient choisi de privilégier l'investissement.

Pour conclure sur le budget de façon générale, je considère, en ce qui concerne la procédure adoptée pour la présentation du budget dans des conditions extrêmement difficiles et rapides, que nous nous situons tout à fait à la fois dans la vocation de ce que doit être notre nouvelle collectivité dans l'état actuel de la loi que dans l'esprit de ce que nous avons souhaité lors du débat d'orientation budgétaire du 11 mars dernier. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci Monsieur Goujon. Dans le débat, j'ai M. Lagarde et M. Mougin. M. Lagarde a la parole, puis M. Mougin.

M. LAGARDE.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais exprimer deux choses à l'occasion de l'amendement présenté par M. Berger dont nous pouvons comprendre l'initiative. Très franchement, il suffit de regarder ce budget pour voir que la métropole, du fait des non choix législatifs qui ont été faits, est un monstre budgétaire et un nain en capacité d'action. 3,5 Md€, 55 M€ et 7 millions d'habitants. Voilà les trois chiffres qui devraient être mis en rapport pour se rendre compte de ce qu'est aujourd'hui la métropole du Grand Paris en réalité par le refus de choix qui a été fait, à l'époque, par une majorité à l'Assemblée Nationale.

Deuxième observations, ces 55 M€ et peut-être 70 M€ demain, sont en réalité une somme, dont il me semble, puisque nous sommes une collectivité pauvre, que nous devrions mettre en

réserve. Les mettre en investissement, Monsieur le Vice-président chargé des finances, c'est une façon, si nous appliquons bien ce que vous avez dit, c'est-à-dire que nous ne sommes pas obligés de tout dépenser, de préserver l'avenir, d'autant plus que des nuages sombres s'annoncent peut-être sur les dotations dont nous bénéficions. J'ajouterais qu'il n'y a pas que les communes qui sont dans une situation de devoir redemander à la MGP de l'aide. Aujourd'hui, il y a des établissements publics territoriaux qui se retrouvent déjà proches du rouge et qui n'y sont pour rien puisque c'est la construction même. J'aurais plutôt tendance à privilégier le fait que nous puissions affecter évidemment budgétairement ces 55 M€ ou ces 70 M€ en investissements, mais je demande, Monsieur le Président, qu'avant de se lancer dans des investissements, nous réfléchissions d'abord à garder un peu de poire pour la soif. Je le dis d'autant plus que vous dites qu'il y a, au mois de mai, une réunion du comité qui va décider des axes d'investissement. Nous n'avons aujourd'hui défini ni les règles, ni les priorités métropolitaines, pas plus que des axes stratégiques de développement, ce que nous sommes en train de faire. Je n'en fais pas grief, Monsieur le Président, neuf semaines ne permettraient pas de faire tout cela. N'allons pas engager 55 M€ ou 70 M€ dont nous pourrions bien avoir besoin demain, dans des investissements alors que nous n'avons même pas défini ce qu'étaient les priorités métropolitaines, ce qui devrait être le guide de notre collectivité pour déterminer quels investissements nous serons amenés à faire. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur Lagarde. Gille Carrez et moi-même souscrivons à ce qui vient d'être dit. M. Mougin puis M. Berdoati.

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je soutiens pour ma part l'amendement de notre collègue Berger dans la mesure où d'une part, sauf à ce que j'aie mal compris la loi qui est particulièrement mal écrite et particulièrement complexe, de mon point de vue, cette proposition est totalement réversible et n'est valable que pour cette année.

Deuxièmement, nous ne parlons que d'une partie de ces 55 M€ éventuellement augmentés.

Troisièmement, il ne s'agit là que de l'application de la loi et qui donc, s'impose à nous. Pour le reste, le budget et j'en félicite M. Carrez pour son écriture, nous ne le soutenons, mais cet amendement me semble frappé au coin du bon sens et être le symbole du fait que pour la

majeure partie d'entre nous, je rappelle la genèse de la métropole et des discussions que nous avons eues avant sa naissance, cette MGP avait vocation, dans sa configuration politique actuelle, à redistribuer aux territoires l'argent qui leur était pris. Dans l'esprit des gens qui notamment s'étaient réunis à Boulogne Billancourt et avaient, à 94 % voté une motion de défiance à l'encontre de notre assemblée telle qu'elle était prévue par le législateur, la MGP n'avait pas vocation à mettre de l'argent de côté pour développer des projets dont nous ignorons pour l'instant tout.

Pour ma part, pour en ce qui concerne les élus Boulonnais et un certain nombre d'élus du territoire de GPSO, je pense qu'il convient de soutenir cet amendement. Par ailleurs, sur la forme, Monsieur le Président, j'imagine que nous passerons au vote électronique pour cet amendement. Je n'ose pas, par souci d'impopularité, de demander un vote à bulletin secret mais je pense que le vote électronique est de rigueur.

M. le Président.- Merci, Monsieur Mougin. Je pense que tout le monde a compris que si nous poursuivons les mêmes objectifs, l'exécutif essaie, dans sa globalité d'être prudent et pragmatique. Nous ne voulons pas engager la métropole dans une aventure budgétaire. Gilles Carrez en reparlera à la fin du débat mais je crois que sa prudence doit être très suivie et que quelles que soient les qualités de votre amendement, sur le fond, il sera respecté, sur les intentions que nous venons de détailler. Nous souhaitons que cet amendement soit repoussé pour ne pas créer de complications budgétaires inutiles. Le dernier intervenant dans ce débat est M. Berdoati à qui je passe la parole.

M. BERDOATI.- Merci, Monsieur le Président. Je souscris pleinement aux propos de notre collègue Lagarde qui me paraissent frappés au coin du bon sens, de la sagesse et de la prévision incertaine dans laquelle nous vivons. La deuxième chose est que j'ai absolument bien écouté ce que nous proposait notre collègue Jean-Didier Berger sur son amendement. Autant je pense que sur le fond, il a raison, mais je l'inciterais à retirer son amendement parce qu'en fait, le problème auquel nous sommes confrontés, quand je dis nous, ce n'est pas forcément la métropole mais ce sont les territoires (je diverge un peu de l'intervention faite par notre président de groupe), c'est que les territoires, par le biais du fait que la MGP a refusé ou ne peut pas effectuer le financement du FPIC, les territoires sont en grande difficulté. C'est là où Jean-Didier Berger, notre collègue, a raison. En revanche, je pense que l'amendement ne répond pas à sa

préoccupation. C'est pour cela que je l'incite à le retirer. Pour autant, nous avons une vraie difficulté pour arriver à équilibrer le budget de nos territoires et en conséquence, celui de nos communes. Effectivement, il y a un problème sur le FPIC de par la construction législative qui a été faite au moment de la création de la métropole du Grand Paris. Nous ne pouvons pas dire, mes chers collègues, que la métropole n'y est pour rien puisque c'est bien la métropole qui est créée. Je ne parle pas de l'exécutif, de ceux qui exercent des responsabilités aujourd'hui, ce n'est pas du tout personnel mon propos, c'est le concept même, législatif de la création de l'outil et de ses strates. C'est ce qui est en cause. Nous avons un problème aujourd'hui pour financer, non pas le passage des 780 M€ à 1 Md€, non pas le problème de la progression du FPIC, mais l'incidence que sur le territoire de la métropole, cela produit. Le produit du périmètre de la métropole en 2015, pour le FPIC, était de 240 M€. Nous voyons bien qu'il y a une progression qui est d'environ 220 M€ puisque nous arrivons à 1 Md€. Nous sommes en capacité d'assumer cette progression mais il y a un certain nombre d'effets pervers liés à la création des territoires et au fait que les élus n'ont pas choisi les territoires dans lesquels ils ont été installés. Cette conséquence est très importante. Vous parliez, Président, de votre territoire. Il se trouve que je le connais bien puisque j'en ai en charge les finances. Vous avez, comme moi et comme d'autres communes, exprimé le souhait d'un territoire différent. L'État n'a pas souhaité nous écouter et les problèmes que nous connaissons sur notre territoire ne seraient pas les mêmes si on nous avait écoutés et si nous avions pu obtenir le territoire que nous souhaitions.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de se renvoyer la balle entre la métropole et les territoires mais il s'agit de reconnaître que dans la construction législative qui a été faite de l'outil, nous avons un problème pour produire le financement du produit du FPIC qui est aujourd'hui quelque chose qui va impacter les territoires et en voie de conséquence, comme les territoires et ce pour un tas de raisons techniques dans lesquelles je ne veux pas rentrer n'ont pas les moyens de financer, nos communes, ce qui est très préjudiciable. Pour cette raison, j'inviterai notre collègue Jean-Didier à retirer son amendement dont la préoccupation est légitime. Je ne suis pas sûr que le choix purement technique soit le bon pour régler le problème auquel nous sommes confrontés. Pardon si je n'ai pas été très clair mais voilà ce que je voulais dire.

M. le Président.- Merci. Après les intervenants, M. Berger répondra et nous passerons au vote. Je suis d'accord pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les difficultés. Il y a des difficultés

d'origines différentes qui, pour certaines, ne concernent en aucun cas la métropole. Je ne veux pas que l'on mette sur le dos de la métropole des difficultés qui ne sont pas de son ressort. Le FPIC, par exemple, ce n'est pas de la faute de la métropole. Nous sommes les premiers dans le territoire à en subir certaines conséquences. Il faut hiérarchiser les choses, ne pas les confondre et identifier les sources. J'ai encore deux intervenants qui sont inscrits : Jacques JP Martin et M. Siffredi.

(Protestations à gauche)

M. le Président.- Cela fait une demi-heure qu'il a demandé la parole.

M. MARTIN.- Vu la bronca qui commence à naître, je m'abstiendrai d'intervenir.

(Applaudissements à gauche)

M. MARTIN.- Moi aussi, j'ai d'autres rendez-vous derrière, comme vous. Je voulais simplement attirer l'attention sur le fait que le fonds d'investissement ne doit pas être une subvention mais le résultat d'un dispositif contractuel.

M. le Président.- Bien sûr.

M. MARTIN.- Si nous n'inventons pas un contrat métropolitain pour le fonds d'investissement, nous tombons dans autre chose que l'aide au développement des territoires. Je voudrais vraiment que nous notions bien qu'il faut créer un contrat métropolitain et que le versement de la métropole ne soit qu'un effet de levier sur un projet beaucoup plus partagé ailleurs.

M. le Président.- Ce serait beaucoup plus intelligent de faire comme cela. Au passage, les commissions concernées, d'abord la vôtre et puis celle des finances, doivent mettre au point les propositions qui seront faites au Bureau.

Je clôture le débat après M. Siffredi et M. Berger aura à cœur de répondre. M. Siffredi est parti ?

M. KLEIN.- Il renonce.

M. le Président.- Il renonce. Monsieur Berger, vous souhaitez répondre ? C'est votre amendement et c'est avant le vote. M. Berger à la parole.

M. BERGER.- Merci, Monsieur le Président. Simplement, je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur le fait que la prudence veut que si nous mettons cet argent en fonctionnement,

nous pourrons l'utiliser l'an prochain et en fonctionnement, et en investissement. Si nous mettons tout en investissement, nous ne pourrons plus jamais utiliser cet argent en fonctionnement. On nous a dit et confirmé tout à l'heure qu'il y aura l'année prochaine un trou de 30 M€ en fonctionnement. Personne ne sait aujourd'hui comment vous comptez le financer. Je maintiens donc cet amendement.

M. le Président.- Merci, Monsieur Berger. L'amendement est maintenu. M. Carrez, vous souhaitez répondre ? Vous avez compris, chers collègues, que la commission des finances est contre, que je suis contre. Les groupes se sont exprimés. Je vous appelle au vote. Mettez vos cartes dans les boîtiers. Le président de la commission des finances s'est exprimé. Vous êtes prêts ? Le vote est ouvert.

Voix pour : 19

Abstentions : 0.

Contre : 150.

M. HERBILLON.- Ce n'est pas possible. Il y a 181.

M. le Président.- Je ne sais pas comment les choses sont affichées derrière moi. J'affiche un résultat que j'ai sous les yeux. L'amendement est rejeté.

M. Juvin veut intervenir.

M. JUVIN.- Monsieur le Président, il y a une sorte de mystère à l'électronique puisque je me suis personnellement abstenu sur le vote. D'autres ont fait de même, je l'ai observé et nous notons 0 abstentions. Je suggère de diminuer le prix de la location.

(Rires)

M. le Président.- Peut-on savoir, à main levée combien il y a d'abstentions ?

M. KLEIN.- 11.

M. le Président.- Abstentions : 11.

Il va falloir voter sur le budget. J'espère que la cabine là-haut va être vigilante parce que nous recommençons avec un vote électronique. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote)

M. le Président.- Plus personne ne demande à voter ? Pouvons-nous considérer que tout le monde a voté ? Le vote est clos.

Pour : 169.

Contre : 1

Cela recommence je n'ai pas les abstentions. J'avais les abstentions il y a 30 secondes, je ne comprends pas. Les abstentions, levez la main, je vous prie. 8 abstentions.

Le budget est adopté. Je vous en remercie.

(Applaudissement)

4/ Fixation des indemnités des conseillers métropolitains et des membres du bureau

M. le Président.- Les groupes, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, se sont mis d'accord pour les indemnités. Vous avez le tableau sous les yeux. Globalement, c'est 80 % du plafond sauf pour les conseillers métropolitains qui sont à 90 % du plafond. Pour celles et ceux qui souhaitaient qu'il n'y ait pas d'indemnité en disant qu'il n'y avait pas de compétences, je voudrais simplement dire que depuis que la métropole existe et que le bureau a été élu, je suis quasiment tous les jours dans le bureau métropolitain. Je ne suis pas le seul. J'en vois quelques-uns mais celles et ceux qui pensent que nous ne travaillons pas devraient venir au siège de la métropole nous voir travailler. Les personnes qui sont là méritent leur indemnité, ceux qui sont bien aux commissions méritent leur indemnité, etc. Ils sont très nombreux. Je ne peux accepter que l'on me dise qu'on ne peut pas avoir d'indemnité parce qu'on n'a pas de compétences. Les compétences, il y en a deux de plein droit plus tout le travail des institutions que vous avez mis en place et dont je vous remercie. J'estime que ces personnes là méritent leur indemnité. Vous avez accepté de ne les ouvrir qu'à partir du 1^{er} août, c'est un effort important. Je vous remercie de l'avoir fait et je vous remercie d'avoir accepté qu'elles ne soient qu'à 80 %. Je souhaiterais que cette délibération puisse être votée et que nous mettions un terme au débat sur les indemnités.

(Il est procédé au vote à main levée)

M. le Président.- Cela me semble très clair. Avis contraire ?

(Il n'y en a pas)

M. le Président.- Abstentions ? 5 abstentions.

Le reste étant pour, la délibération est adoptée et je vous en remercie sincèrement.

5/ Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

M. le Président.- Nous devons légalement créer la commission locale d'évaluation des charges transférées. La procédure est très simple : la métropole crée la CLECT, ensuite les conseils municipaux désignent chacun leur représentant et enfin, le conseil de la métropole approuvera la constitution de la CLECT lors d'une prochaine séance lorsque nous aurons reçu toutes les candidatures de toutes les communes. Est-ce que ce principe est adopté ?

(Il est procédé au vote à main levée)

M. le Président.- Avis contraire ? Abstention ?

(Il n'y en a pas)

C'est adopté à l'unanimité.

6/ Désignation du représentant de la MGP au comité stratégique de la société du Grand Paris

M. le Président.- Nous avons la chance d'avoir M. Delannoy qui est conseiller métropolitain délégué au déplacement et aux mobilités. Je pense que cette désignation lui revient de droit et je souhaite le désigner à la SGP que préside au passage M. Gauducheau s'agissant de son conseil stratégique. Pas d'opposition ?

(Il n'y en a pas)

Pas d'abstention ?

(Il n'y en a pas)

Bravo à monsieur Delannoy. Nous terminons ainsi notre séance.

Pas de questions diverses ?

(Il n'y en a pas)

Nous avons longuement débattu. C'est intéressant, c'est riche et cela nous ouvre des pistes pour nos prochaines réunions et pour les prochaines commissions. Les pistes seront suivies car votre volonté sera respectée, j'en prends ici l'engagement.

Merci à toutes et à tous et bonne fin de journée.

La séance est levée à 11 h 35.